

Séance du Conseil général du 20 décembre 2021

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux:
 - Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 14 juin 2021
 - Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 27 septembre 2021
 - Procès-verbal décisionnel de la séance du 27 septembre 2021
4. Informations du Bureau
5. Examen et approbation du budget 2022 :
 - Présentation par le Conseil municipal
 - Rapport de la Commission de gestion et réponses aux questions de la Cogest / Amendements / Prise de position de la Cogest
 - Entrée en matière unique sur le coefficient d'impôt, le taux d'indexation et le budget
 - Discussion de détail et vote final sur le coefficient d'impôt, le taux d'indexation
 - Discussion de détail et vote final sur le budget 2022
6. Rapport de la Commission de gestion sur la Demande d'un crédit d'engagement pour la réfection des rues de Clos-Novex et Pré Raye:
 - Présentation par le Conseil municipal
 - Rapport de la Cogest
 - Entrée en matière
 - Discussion de détail
 - Vote final
7. Rapport de la Commission ad hoc concernant le règlement intercommunal pour la gestion du service du feu des Communes de Monthey, Collombey-Muraz, Massongex, Vérossaz:
 - Présentation par le Conseil municipal
 - Rapport de la Commission ad hoc + Règlement intercommunal modifié
 - Entrée en matière
 - Discussion de détail
 - Vote final
8. Réponses à diverses interventions :
 - 8.1. Réponse au postulat : "Statistique sur l'abstentionnisme"
 - 8.2. Réponse au postulat : "La vaisselle plastique à usage unique doit être bannie lors de manifestations sur le territoire communal"
9. Informations du Conseil municipal
10. Questions
11. Divers

CONSEIL GENERAL

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

Intervention de Sotillo José: Bonsoir tout le monde. Chers collègues conseillères et conseillers généraux, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, Monsieur le secrétaire municipal, Messieurs de l'administration, Mesdames et Messieurs les représentants des médias, Cher public. Il y a une personne pour l'instant bienvenue. Je vous souhaite à toutes et à tous la cordiale bienvenue et j'ouvre la séance du Conseil général du 20 décembre 2021. Le Conseil général a été convoqué en date du 3 décembre dernier soit dans le délai réglementaire. Les rapports et autres documents ont également été mis à disposition dans le délai prévu par le règlement. Les documents ont également été mis à votre disposition dans le délai prévu dans le règlement. Je me répète. Les documents particuliers, les amendements étaient à votre disposition en ligne pour vos séances de préparation. Merci aux intervenants, aux commissions et à l'administration pour leur travail. La séance de ce soir et l'ordre du jour proposés par le Bureau ont été publiés au pilier public, sur le site internet de la commune et annoncés aux médias par le secrétariat Municipal. Lors de la dernière séance plénière, le Conseil municipal a reçu la démission de Monsieur Loan Cottet. Le groupe PLR a proposé Monsieur Miguel Iglesias comme conseiller général, nomination validée par le Conseil municipal selon la loi sur les communes. Je vous souhaite la bienvenue et beaucoup de plaisir dans votre engagement au service de la collectivité et pour se présenter, je lui demande simplement de se lever et bienvenue ! On peut l'applaudir.

Je dois excuser ce soir Monsieur Jonathan Jomini, Grégory Dal Molin, Natalie Guinnard, Michel Turin, Maria Gringeri ainsi que Madame Véronique Chervaz du Conseil municipal.

Certains vont peut-être arriver en cours de séance. Je cède maintenant la parole au Secrétaire du Conseil général, Monsieur Brendle pour l'appel nominatif des conseillers généraux. Je vous prie de répondre présent à l'appel de votre nom.

Intervention de Brendle Christophe:

Angst Stéphane, Présent.

Arlettaz Pauline, Présente.

Biolzi Stéphanie, Présente.

Birbaum Thomas, Présent.

Brendle Christophe, Présent.

Bressoud Alain, Présent.

Brunetti Giovanni, Présent.

Carron Eveline, Présente.

Clivaz Cherryl, Présent.

Dal Molin Gregory, Excusé.

Delarze Madeleine, Présente.

Doval Manuel, Présent.

Ecoeur Magali, Présente.

Fauquet Lucie, Présente.

Gaillard David, Présent.

Gex-Fabry Romain, Présent.

Gollut Emmanuel, Présent.

CONSEIL GENERAL

Gringeri Maria, Excusée.
Guinnard Nathalie, Excusée.
Jomini Jonathan, Excusé.
Joris Lionel, Présent.
Métrailler Marie, Présente.
Meyer Hervé, Présent.
Morisod Carole, Présente.
Morisod Florent, Présent.
Nicolas Michael, Présent.
Oberson Patrick, Présent.
Pellegrino Elysa, Présente.
Rudaz Lisa, Présente.
Ruiz Noé, Présent.
Schaffhauser Pascal, Présent.
Sotillo José, Présent.
Sprutta Emma, Présente.
Tazuila Ngamiak, Présent.
Tissières Isabel, Présente.
Turin Michel, Excusé.
Udressy Philippe, Présent.
Vanay Guillaume, Présent.
Vannay Damien, Présent.
Vetter Chantal, Présente.
Vieux Edgar, Présent.
Vuille Côme, Présent.
Zumbach Patrick, Présent.
Zürcher Cédric, Présent.
Iglesias Miguel, Présent.

2. Approbation de l'ordre du jour

Intervention de Sotillo José: Il y a 37 présents et 6 excusés. celui Le quorum est donc atteint, le Conseil peut librement délibérer. Je déclare donc la séance ouverte. Je passe au point 2 approbation de l'ordre du jour. L'ordre du jour comporte 11 points, vous l'avez tous reçu et il est actuellement affiché à l'écran. Afin de remplacer le PLR Loan Cottet dans la commission aménagement du territoire et aggro, ainsi que le rôle de Président de cette même commission, je vous propose d'ajouter un point 8 bis à l'ordre du jour : 8 bis 1, élection du membre de la commission ATA et 8 bis 2, élection du Président de la commission ATA. Y a-t-il d'autres modifications ? Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour est donc tacitement accepté tel que proposé et modifié.

CONSEIL GENERAL

Nous passons au point 3 : Approbation des procès-verbaux. Je remercie au passage le Secrétaire Monsieur Christophe Brendle pour sa rédaction, sans oublier le travail conséquent de l'administration communale. Suite à la non-validation du PV mot-à-mot lors de la dernière séance plénière, le Bureau a remis à l'ordre du jour du le PV mot-à-mot du 14 juin 2021. Je prie les scrutateurs de se lever et de rejoindre le Bureau.

S'agissant du procès-verbal mot-à-mot du 14 juin 2021, y a-t-il des remarques ou des propositions de modification ? Monsieur Doval, vous avez la parole.

3. Approbation des procès-verbaux

a. Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 14 juin 2021

Intervention de Doval Manuel: Merci beaucoup. Manu Doval pour le groupe PLR. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, Chers collègues. Par rapport à ce PV, un certain nombre de conseillers généraux de notre groupe estiment qu'on devrait dans tous les cas, garder le PV mot-à-mot, et ce malgré des passages mal enregistrés ou peu compréhensibles. Il ne faut pas supprimer des interventions. On connaît l'importance des PV et surtout des PV mot-à-mot. C'est une base de données dans laquelle on peut chercher des informations importantes. Même si, dans certains cas il est pas parfait, je pense qu'il faut qu'on le garde tel quel. Juste vous informer qu'une majorité de notre groupe refusera le PV tel que proposé ce soir. Je vous remercie.

b. Procès-verbal décisionnel de la séance du 27 septembre 2021

c. Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 27 septembre 2021

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Doval. Y a-t-il une autre intervention par rapport à cette situation du PV du 14 juin. Ce n'est pas le cas, les conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal mot-à-mot du 14 juin 2021 sont priés de lever la main. Ceux qui le refusent ? Des abstentions ? Merci. Le PV du 14 juin est donc adopté avec 30 voix pour, 5 contre et 1 abstention. Monsieur Udressy et Madame Tissières ? S'agissant du procès-verbal décisionnel du 27 septembre, y a-t-il des remarques ou des propositions de modification ? Ce n'est pas le cas, les conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal décisionnel du 27 septembre 2021 sont priés de lever la main. Des refus ? Des abstentions ? Le procès-verbal décisionnel du 27 septembre est donc adopté à l'unanimité. S'agissant du procès-verbal mot-à-mot du 27 septembre 2021, il y a-t-il des remarques ou des propositions de modification ? Ce n'est pas le cas, les conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal mot-à-mot du 27 septembre sont priés de lever la main. Merci. Des refus ? Des abstentions ? Le procès-verbal mot-à-mot du 27 septembre 2021 est donc adopté à l'unanimité. Merci aux scrutatrices et scrutateurs qui peuvent rejoindre leur place.

4. Informations du Bureau

Intervention de Sotillo José: Nous passons au point 4 de l'ordre du jour : les informations du Bureau. Le bureau s'est réuni le 16 novembre, en prévision de la séance de ce soir. A cette occasion, nous avons échangé sur quelques points avec le président du Conseil municipal, Monsieur Olivier Turin. Concernant les PV mot-à-mot, le Bureau a mis en place une procédure de validation à l'interne et débattrà lors de sa prochaine séance d'une proposition de l'administration pour acquérir un nouveau programme de la société Recapp pour la mise en place d'un système d'enregistrement vocal des séances du Conseil général en lieu et place du PV mot-à-mot. Les interventions proposées par les groupes politiques seront classées selon la date de réception, chez votre serviteur, puis le Bureau décidera, selon le contenu de l'ordre du

CONSEIL GENERAL

jour de les reporter ou pas. A noter que les 6 interventions proposées pour cette plénière ont été reportées au prochain plenum. D'ailleurs, le Bureau durant cette législature ne mettra aucune intervention à l'ordre du jour de la séance plénière de décembre. Les sujets débattus et votés au Conseil général devront préalablement être basés sur un rapport établi par une commission. Cela permettra aux conseillères et conseillers de se positionner bien en amont du plenum.

Dates des séances plénières. Pour 2022, ont été agendées : 14 mars, 13 juin, 3 octobre et 19 décembre. Celle du 14 mars 2022, prévue le 21 février préalablement, a été reportée par le Bureau afin de donner le temps nécessaire à la commission ad hoc d'établir un rapport le plus complet sur le préavis du dossier de fusion à transmettre au Conseil général. Le Conseil général de Monthey a du coup, également reporté sa séance au 14 mars pour le même sujet et ainsi avoir une certaine cohérence pour la population de nos 2 communes. Je tiens également à remercier Monsieur Maxime Schmid, photographe et l'administration pour la qualité et la mise en forme des photos des conseillères et conseillers généraux sur le site de la commune de Collombey-Muraz. Le Bureau a nommé également 3 membres volontaires, Madame Métrailler, Monsieur Gex-Fabry et Monsieur Doval pour organiser une sortie courant printemps 2022 du Conseil général. De plus, vous avez reçu lundi dernier par un mail de l'administration les réponses écrites des personnes responsables de TPC aux questions posées. J'ai pu vous transmettre par écrit le pourquoi du retard à ses réponses. Finalement, d'entente avec le Conseil municipal, il a arrêté l'ordre du jour de ce soir. Nous passons maintenant au point 5, examen et approbation du budget 2022, Monsieur Clivaz.

5. Examen et approbation du budget 2022

Présentation par le Conseil municipal

Intervention de Sotillo José: Examen et approbation du budget 2022. Conformément à la loi sur les communes et à notre règlement, il appartient au Conseil général d'approuver le coefficient d'impôt, le taux d'indexation et le budget 2022 de la commune. De plus, selon le règlement communal d'organisation, le budget peut-être approuvé rubriques par rubriques. La procédure préalable de dépôt des amendements a abouti au dépôt de 7 amendements qui vous seront soumis pour un vote séparé. L'examen du budget aura lieu comme suit : présentation du budget 2022 par le Conseil municipal. Rapport de la Cogest. Entrée en matière unique sur le coefficient d'impôt, le taux d'indexation et le budget 2022. Discussion de détail sur le coefficient d'impôt et le taux d'indexation, suivie du vote final. Point 5 : développement et vote des amendements proposés, discussion de détail sur l'ensemble du budget 2022 et vote final.

Nous commençons donc par la présentation du budget 2022 et je passe la parole au Conseil municipal.

Intervention de Turin Olivier: Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Chères et Chers collègues. J'en profite pour excuser Madame Véronique Chervaz qui ne pouvait malheureusement pas venir ce soir pour une raison de Covid.

Un budget qui s'inscrit dans la continuité, un budget prudent mais ambitieux, un budget qui assume ces investissements passés et présents et qui prévoit une nouvelle phase par le biais de plusieurs études qui sont destinés à planifier notre avenir conformément à nos ambitions, à nos ambitions qui sont inscrites dans notre programme de législature. Un budget ambitieux en effet, car après les investissements que nous avons réalisés ces 2 dernières législatures, investissements qu'on peut qualifier de nécessaires ou qui ont été entrepris ces dernières années pour répondre aux besoins élémentaires découlant de l'accroissement de la population, je pense là aux écoles, EMS, step, casernes. Nous nous acheminons maintenant désormais, vers des investissements orientés sur l'aspect qualitatif destinés à renforcer l'attractivité de notre commune et de notre territoire. Une période d'investissement se termine une

CONSEIL GENERAL

nouvelle se planifie, orientée cette fois sur des investissements liés à la mobilité et à une mise à jour des infrastructures qui sont sportives et culturelles. Par exemple, le plan directeur Plavaux-Perraires, mais aussi la rénovation de la salle polyvalente des Perraires. Cela coïncide avec l'achèvement tout proche de notre PAZ et son règlement y relatif qui fait désormais de la part belle à la mobilité, à l'attractivité paysagères et à la promotion économique active. Le Conseil municipal est ainsi très ambitieux dans sa volonté de mutation. Il s'agit donc d'un budget serein, réaliste et orienté vers l'avenir. Les études prévues définiront plus précisément les projets prioritaires pour les années à venir et vise notamment, de manière non exhaustive à améliorer l'offre en activités sportives et culturelles sur le secteur des Plavaux-Perraires, j'en parlais auparavant, de l'organiser mieux, spatialement et de planifier la mobilité douce traversant ce secteur en direction de la nouvelle halte CFF de Collombey-le-Grand. Egalement, à créer des voies de mobilité douce et des arrêts de bus notamment à la route de la Charmette-Plavaux. À se conformer à des exigences légales, ici, on pense surtout au PGEE au plan général d'évacuation des eaux. A poursuivre nos réflexions pour valoriser les centres des villages. En cette année 2022, c'est Muraz qui est concerné. A trouver des pistes pour valoriser le tourisme de proximité sur notre territoire. A répondre à un postulat accepté concernant l'arborisation. A la renaturation du canal des Glariers, à la participation et à l'étude du réaménagement de la RC 302, de la route cantonale qui relie Collombey à Monthey, mais aussi d'autres planifications qui sont importantes pour accompagner la mutation de notre zone industrielle qui doit devenir plus attractive et rassurer ou inciter les industries qui souhaiteraient s'y implanter, via une planification des équipements sur le secteur Charbonnière-l'Enclos en collaboration avec Tamoil SA. Il y a aussi différents projets en termes d'énergie et durabilité qui sont initiés ou poursuivis pour presque CHF 200'000.-.

Cette phase d'étude est nécessaire pour évaluer le coût d'un projet, mais aussi sa faisabilité, trouver des variantes plus pertinentes, moins onéreuses et faire une planification temporelle et structurée. C'est pourquoi, il nous a paru peu judicieux d'intégrer au plan financier un investissement encore hypothétique. Le plan financier évolutif est mis à jour en fonction des résultats des études et des opportunités. 4 à 5 millions d'investissements nous paraissent désormais la norme pour une commune comme la nôtre à ce stade évidemment de développement. À la suite des conclusions de ces études, nous devons certainement prioriser certains projets au détriment d'autres afin de maintenir le cap budgétaire.

Je vais maintenant en venir aux chiffres, le budget 2022 est le premier qui est présenté sous l'ère du modèle comptable harmonisé MCH2. Ce budget a donc suivi la conversion MCH2 et une refonte complète de son architecture comptable. Sa lecture, l'analyse que l'on soit conseillers généraux ou conseillers communaux n'a pas été aisée mais de nombreux traitements comptables ont permis de faciliter sa lecture. La Cogest a déjà bien débroussaillé ces questions en lien avec les modifications de compte, ce n'était pas facile à se repérer. Bien sûr, si vous avez encore des questions ce soir sur ces modifications de compte, Monsieur Emmanuel Bérard est présent ce soir et pourra vous renseigner. Par rapport aux indicateurs et aux interprétations de ceux-ci, en effet, ils ont changé avec le nouveau modèle comptable, certains indicateurs et ça, vous avez aussi bien pu le lire dans le rapport de la Cogest, certains indicateurs comme le degré d'autofinancement et le taux d'autofinancement sont inévitablement péjorés sur le court terme. Finalement, une période d'investissement importante, raison pour laquelle ces indicateurs sont péjorés. Je pense notamment à la nouvelle caserne du feu ou la route Clos-Novex / Pré Raye. En 2022, nous finaliserons ces gros projets et en consoliderons certains autres. Avec un total de revenus financiers de 37,4 millions et des charges financières de 33,8 millions, nous dégageons une marge d'autofinancement de 3,6 millions.

Les charges augmentent moins rapidement que les revenus financiers, de sorte que cette marge est en progression par rapport à celle projetée en 2021. Le modèle comptable 1, MCH1, elle serait de 5,2 millions, donc légèrement supérieure, comme je vous disais à celle de 2021. Désormais, les prélèvements et les

CONSEIL GENERAL

attributions aux financements spéciaux n'entrent plus dans le calcul de cette marge d'autofinancement, d'où la différence. Des investissements nets sont prévues à hauteur de 9,3 millions, ils sont constitués en grande partie par la finalisation des investissements qui ont déjà été initiés ces dernières années, qui ont débuté précédemment.

En 2022, les nouveaux investissements qui sont prévus, qui concernent en particulier des assainissements, des remplacements et des mises en place de liaisons de mobilité douce. L'insuffisance de financement se monte à près de 5,7 millions. La dette brute passera donc de 73 à presque 79 millions. Du côté du budget de fonctionnement, il s'agit d'un budget plutôt serein, raisonnablement ambitieux, malgré les incertitudes qui subsistent et les coûts de l'EMS qui sont induits par de nouvelles directives cantonales qui sont liées aux dotations supplémentaires en personnel et à l'augmentation des salaires minimaux. On parle quand même de CHF 500'000.-. L'accroissement du nombre de places au sein des structures jeunesse, ici CHF 104'000.-, même si celles-ci sont partiellement subventionnées. Au niveau des revenus fiscaux, on ne risque pas de mauvaises surprises, car on a provisionné l'an dernier, en raison du Covid notamment. Une estimation prudente mais objective a été réalisée sur la base des chiffres de la période fiscale totalement taxée mais tout en tenant compte du contexte actuel. Les recettes des personnes physiques progressent de manière stable. Cela n'est pas le cas des recettes liées aux personnes morales. L'impôt sur le bénéfice pourrait, devrait accuser une baisse de CHF 510'000.- par rapport aux prévisions 2021 suite à l'entrée en force de la loi cadre fédérale sur la réforme fiscale et le financement de l'AVS. L'impact de cette réforme fiscale des entreprises, donc cette RFFA, se monte à environ CHF 375'000.-. Le budget est équilibré, avec un léger excédent de revenus de l'ordre de CHF 56'500.-. Ça signifie que la fortune, pour sa part, reste stable à 23,6 millions. Les prélèvements sur les financements spéciaux s'élèvent à CHF 1'604'700.- au total, dont CHF 320'500.- pour les eaux potables, CHF 250'200.- pour les déchets et CHF 994'000.- pour les eaux usées. Au vu de ce qui précède, il sera inévitable que les taxes et/ou les tarifs devront être revus à la hausse dans un avenir assez proche. En conclusion, vous avez pu le constater, il s'agit d'un budget de continuité qui maintient une politique d'investissement ambitieuse, bien sûr parce qu'elle accompagne notre mutation territoriale qui est engendrée par le futur PAZ et toute l'attractivité économique que l'on doit insuffler à notre territoire. J'en profite pour remercier l'excellente collaboration qui prévaut avec la Cogest que je remercie d'ailleurs pour leur excellente réactivité qui nous permet de donner des réponses aussi nous rapidement et finalement, ça huile les rouages.

Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs, à accepter le budget tel qu'il vous est présenté. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Olivier Turin. Je passe maintenant la parole au rapporteur de la Commission de Gestion, Madame Biolzi.

Rapport de la Commission de gestion et réponses aux questions de la Cogest / Amendements / Prise de position de la Cogest

Intervention de Biolzi Stephanie: Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, Chers collègues.

Entrée en matière:

Il est rappelé que la Cogest pourrait refuser l'entrée en matière entre autre si les objectifs qu'elle estime prioritaires n'étaient pas atteints. L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Examen du budget 2022:

CONSEIL GENERAL

Le budget 2022 est présenté selon le nouveau référentiel comptable MCH2, adopté le 25 janvier 2008 par la conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances publiques. Le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), fournit les bases de présentation des états financiers des cantons et des communes et se présente sous la forme de 20 recommandations.

Comme mentionné dans le message du Conseil municipal, les prélèvements sur les financements spéciaux ne cessent d'augmenter d'année en année pour atteindre au budget 2022, une insuffisance de financement de CHF 1'604'700.-. Avec le MCH2, ce montant ne rentre plus dans le calcul de la marge d'autofinancement. Cela n'impacte pas le résultat de la commune, mais péjore plusieurs indicateurs, soit le taux d'autofinancement et le degré d'autofinancement. Ce résultat est dû à des investissements importants qui se répercutent dans les comptes de fonctionnement des services autofinancés : alimentation en eau, traitement des eaux usées, gestion des déchets, à des prestations supplémentaires GastroVert. Actuellement, ces adaptations peinent à être couvertes par les taxes en vigueur. Le résultat annuel des services autofinancés est reporté et figure au bilan. De la sorte, l'excédent ou l'insuffisance de financement peut fluctuer pendant une période de 8 ans. Si, au-delà de cette période, la différence ne s'est pas stabilisée, des mesures doivent être prises par la Municipalité conformément aux dispositions légales.

La rubrique 31 des biens de services et marchandises augmentent de CHF 304'400.-, soit près de 4%. Le Conseil municipal remarque qu'avec l'introduction du MCH2, il est difficile de comparer dans le détail les 2 exercices. La Cogest recommande néanmoins au Conseil municipal de maintenir une stricte maîtrise des charges afin de garder une capacité financière suffisante pour les investissements. Les amortissements du patrimoine administratif ont été modifiés avec l'introduction du MCH2. Le taux de 10% auparavant appliqué, n'est plus obligatoire. Le taux moyen retenu par le Conseil municipal sera pour 2022 de 9,54%, soit un total de CHF 4'839'600.- pour le patrimoine administratif. Le Conseil municipal de Collombey-Muraz, après avis du service des affaires intérieures et communales, a décidé de ne pas réévaluer son patrimoine financier.

Analyse du budget:

Budget de fonctionnement : nous relevons que le Conseil municipal a prévu diverses actions en faveur du personnel communal au niveau de la formation sociale et financier. Certaines de ces mesures seront maintenues pour les prochaines années, team building. Nous saluons la volonté de la Municipalité de sensibiliser l'administration à la cybersécurité et l'encourageons à poursuivre dans ce sens. Selon l'estimation de la Municipalité, la RFFA aura une incidence sur l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, d'environ 35%, soit CHF 500'000.-.

La part du budget dévolu à l'aide sociale sur notre commune, continue d'augmenter pour s'établir à CHF 675'600.- au budget 2022, selon les chiffres communiqués par le Canton. Depuis maintenant quelques années, la Cogest constate que la progression de ce poste s'élève à environ 5% annuellement. La prise en charge financière du réseau MobiChablais par la commune en faveur des habitants de Collombey-Muraz, décidée par le Conseil général via un supplément de budget de CHF 85'000.- au budget 2020, votée en décembre 2019, s'élèvera pour le budget 2022, à CHF 165'000.-. La progression de 65% par rapport au budget 2021 et 92% par rapport aux comptes 2020. Nous ne pouvons que constater l'augmentation du déficit budgété de l'EMS. Budget 2021 : CHF 124'000.-. Budget 2022 : CHF 500'000.-, dû principalement à de nouvelles directives cantonales. Néanmoins, nous recommandant à la Municipalité d'apporter un regard attentif à l'évolution de la situation.

Les investissements:

En analysant le message de la Municipalité, nous constatons que l'on sort d'un grand cycle d'investissements, STEP, Clos-Novex / Pré Raye, caserne CSI Chablais VS, chiffrés à une moyenne de 10

CONSEIL GENERAL

millions par année, selon le plan quadriennal, les chiffres tendent à baisser, pour atteindre un rythme de croisière entre 4 et 5 millions dès 2023.

Le vote final:

Cela étant, la Cogest décide d'apporter le présent rapport à l'unanimité des membres présents.

Conclusion et remerciements:

Les échanges avec le Conseil municipal et l'Administration ont été précieux et constructifs et nous les remercions en mettant à notre disposition, avant notre séance commune, les informations demandées, la Cogest a pu travailler dans de bonnes conditions. Nous avons apprécié la mise en parallèle des comptes MCH1 et MCH2, qui a favorisé la lecture du budget. En conclusion, nos remerciements vont à tous ceux qui ont œuvrés à l'étude et à l'élaboration de ce budget.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Biolzi. Je vous rappelle qu'il est important de vous annoncer, prénom et nom ainsi que votre groupe politique ou pour le Conseil municipal. Cela pour faciliter la rédaction du PV mot-à-mot.

Nous passons maintenant à l'entrée en matière unique. Je passe la parole à l'Assemblée. Monsieur Doval.

Entrée en matière unique sur le coefficient d'impôt, le taux d'indexation et le budget

Intervention de Doval Manuel : Manu Doval pour le groupe PLR. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux, Chers collègues. Au nom du groupe PLR, je souhaite remercier et féliciter la Cogest pour le rapport de très bonne qualité que nous avons reçu. Je souhaite également saluer le nombre de questions transmises à la Municipalité ainsi que les réponses qui ont été apportées. Cela reflète le bon travail effectué par les commissaires de la Cogest ainsi que celui de la Municipalité.

En ce qui concerne le budget 2021, le modèle comptable a changé et nous sommes aujourd'hui sur le modèle comptable harmonisé 2 ou MCH2. Avec ce changement de modèle comptable, il est difficile de comparer 2 exercices. Nous pourrions donc considérer cet exercice comme une année transitoire. Néanmoins, les comptes 2021 vont être bons. La marge d'autofinancement future, vue sous le modèle MCH1, sera semblable à celle des années précédentes. Vue sous MCH2, la marge est nettement plus basse mais les explications données corroborent ces chiffres. Nous précisons tout de même que cette marge est maintenue grâce à une augmentation de presque 2 millions des revenus fiscaux, et CHF 80'000.- de taxes supplémentaires. Si cette augmentation n'avait pas eu lieu, nous aurions peut-être un petit peu moins le sourire ce soir. Tout comme la Cogest, le groupe PLR recommande à la Municipalité de maintenir une maîtrise des charges afin de pouvoir garder une stratégie d'investissement intéressante pour les années à venir.

Lors de notre séance plénière du 15 juin, le groupe PLR avait déposé un postulat intitulé : valoriser nos producteurs et nos artisans locaux, postulat qui a été combattu par le Conseil communal et refusé par le Conseil général. A la lecture des questions posées par la Cogest, une des questions nous a interloqué ou plutôt, la réponse. Voici la question : point 8790.3132.50 honoraires externes. Agriculture intégrée, dynamisation, circuits courts, de quoi s'agit-il ? Je vais vous lire une partie de la réponse de la Municipalité. Il s'agit d'une démarche participative visant à développer 4 projets permettant d'améliorer l'écoulement des produits agricoles communaux. Ainsi, nous luttons contre le gaspillage alimentaire, réduisons les transports de marchandises, valorisons des produits locaux et sains, par la vente directe. C'est clairement l'esprit de notre postulat qui a été repris par le Conseil municipal et mis au budget. Je suis partagé. J'ai envie de remercier le Conseil Municipal d'avoir intégré au budget les grandes lignes de notre postulat et

CONSEIL GENERAL

au même temps, j'ai souvenir qu'il avait été refusé par le Conseil général. Dans tous les cas, et je pense que c'est ce qu'il faut retenir, je suis ravi pour les commerçants et les artisans de notre commune.

Passons maintenant aux subventions à MobiChablais. Au budget 2020, qui a été accepté par le Conseil général, nous avons CHF 85'000.- au budget. Budget 2022, CHF 165'000.-. Ces chiffres me donnent une bonne nouvelle. Les habitants de notre commune utilisent les transports en commun, presque 2 fois plus qu'il y a 2 ans. Ou en tout cas, la commune prévoit de distribuer 2 fois plus de billets. C'est plutôt une bonne nouvelle. Mais, est-ce qu'on arrive à séduire de nouveaux utilisateurs ? Ou se sont toujours les mêmes qui profitent un petit peu plus qu'avant de la gratuité. Malheureusement, on ne le sait pas. Nous reviendrons plus en détail lors de l'explication de notre amendement à ce sujet.

Ensuite, j'aimerais regrouper 2 points dans la même réflexion et je terminerai avec ça. Il s'agit du plan quadriennal et des nombreuses études au budget. Au budget, environ CHF 400'000.- sont prévus pour des études diverses. Ca démontre notre dynamisme et l'envie de changement et d'amélioration. Par contre, je me pose la question suivante : avons-nous les reins suffisamment solides pour concrétiser ces études ? Si ce n'est pas le cas, c'est cher payé pour s'entendre dire par la suite, c'est trop cher, on abandonne, nous ne pourrions pas aller de l'avant avec ce projet. Pourquoi je fais cette remarque ? C'est qu'à la lecture du plan quadriennal, on constate un excédent de charges prévues pour les années à venir. 1,7 millions pour 2023, 1,5 millions pour 2024 et un peu moins de 1,3 millions pour 2025. A la lecture de ces chiffres, il est clair que nous n'avons pas de marge pour de gros investissements. Une question sera posée plus tard pour avoir une réponse à ce sujet.

Concernant les amendements déposés, le groupe PLR prendra la parole séparément sur chaque amendement, nous réservons également nos questions plus spécifiques à la lecture du détail du budget. Je me répète, mais il est important de remercier à nouveau la Municipalité, l'Administration et la Cogest pour leur travail précis et détaillé. Finalement, il est évident que le groupe PLR accepte l'entrée en matière ainsi que le coefficient d'impôt fixé à 1,25 et le taux d'indexation à 165. Un grand merci pour votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Doval. D'autres prises de parole ? Monsieur Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. Ayant analysé le budget avec la plus grande attention, le groupe UDC est globalement satisfait. En effet, si nous étions encore sous le système MCH1, notre marge d'autofinancement ne serait pas de 3,6 millions mais bien de 5,2 millions. Ce qui est satisfaisant pour une commune comme la nôtre. Par contre, nous sommes assez interpellés sur les prélèvements sur le fonds et financements spéciaux qui augmentent d'année en année pour atteindre en 2022, un peu plus de 1,6 millions. Si l'on ajoute à cela l'amortissement de la nouvelle STEP qui est bien évidemment plus élevé que l'ancien, ce montant risque rapidement d'exploser. D'après nous, nous ne pourrions malheureusement pas éviter un ajustement à la hausse de certaines taxes de services autofinancés pour corriger cet écart. C'est pour cela que nous recommandons à la Municipalité de faire ces ajustements au plus vite afin d'éviter que la situation ne se dégrade encore plus.

Nous tenons à remercier la Municipalité ainsi que l'Administration car nous avons particulièrement apprécié le lien qui a été fait entre le budget 2022 en MCH2 ainsi que les budgets et comptes précédents quant à eux, en MCH1. Cela nous a rendu la tâche compréhensible et a permis de faciliter la comparaison. Nous sommes également satisfaits de constater et tenons à rappeler que le grand cycle d'investissements à plus de 10 millions par année, se termine enfin pour tendre vers une stabilisation entre 4 et 5 millions dès 2023. Enfin, nous constatons avec impuissance que le montant dévolu à l'aide sociale est encore et toujours en augmentation. Toutefois, les charges sont maîtrisées dans leur globalité. Nous avons d'ailleurs une question à poser à la Municipalité, remarque qui vient d'être soulevée d'ailleurs par le groupe PLR.

CONSEIL GENERAL

Cette question elle concerne non pas un seul compte donc mais bien plusieurs. C'est pourquoi je la pose en ce moment. De nombreux frais d'études budgétés, études parasismiques notamment y sont inscrites. Est-ce dans le but de faire les travaux à court ou moyen terme ? Ou alors sont-elles de « simples études » qui seront potentiellement non exploitées tout de suite ? Le risque serait alors de devoir refaire des études dans quelques années pour confirmer ou contredire lesdites études budgétées aujourd'hui.

Nous acceptons bien évidemment l'entrée en matière sur le budget, le coefficient d'impôt et le taux d'indexation. Nous recommandons d'ailleurs le statu quo pour le coefficient d'impôt et ce même taux d'indexation. Contrairement à Monthey ou plutôt au Copil sur la fusion, nous estimons qu'il serait très hasardeux de vouloir penser à baisser les impôts en cette période difficile pour tout le monde, mais surtout imprévisible. Nous interviendrons lors de la lecture même du budget, pour poser quelques questions et tenons encore à remercier vivement la Commission de Gestion pour la qualité du travail fourni. Merci pour votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Gex-Fabry. Madame Tissières.

Intervention de Tissières Isabelle: Isabelle Tissières pour le parti socialiste. Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Chères et Chers collègues. Le parti socialiste prend connaissance avec satisfaction du budget 2022 et remercie la Commission de Gestion pour son excellent travail. Nous remercions également la Municipalité pour son message et pour les réponses aux questions de la Cogest qui ont déjà permis de clarifier de nombreux points.

La marge d'autofinancement est de 3,63 millions. Les investissements nets s'élèvent à 9,3 millions. Ces investissements sont liés à des projets entamés, il y a quelques années et devraient diminuer pour atteindre 4 à 5 millions en 2023.

Notez également l'entrée en vigueur du MCH2. Ces indicateurs peuvent, à notre sens, être qualifiés de satisfaisants. Nous nous réjouissons également de la progression des revenus fiscaux. Nous ne nous inquiétons pas de l'augmentation de la dette brute par habitant mais seront attentifs également à ce que tous les efforts nécessaires soient fournis, pour une meilleure maîtrise de la situation économique. Malgré les importants investissements de ces dernières années, l'endettement reste plutôt maîtrisé et les indicateurs financiers positifs. En fonction de ceci, le parti socialiste accepte le budget tel que présenté, avec un coefficient d'impôt de 1,25 et un taux d'indexation de 165. Nous acceptons donc l'entrée en matière. Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Tissières. Madame Fauquet.

Intervention de Fauquet Lucie: Bonsoir à toutes et à tous. Lucie Fauquet pour Les Verts.

Nous tenons tout d'abord à remercier tous ceux et celles qui nous ont permis d'obtenir des documents de qualité concernant le budget 2022. En effet, ceux-ci nous ont permis de faciliter un tant soit peu la transition du compte MCH1 en MCH2. Même s'il y a eu tout de même beaucoup de questions liées à son changement. On a pu le voir lors des nombreuses questions posées par la Cogest.

Le groupe des Verts a encore toutefois quelques petites questions qui seront posées ce soir. Nous relevons tout de même un petit point qui nous a beaucoup surpris concernant le budget de fonctionnement 6170.3144.72, qui traite du remplacement du chauffage au gaz de la halle des Plavaux. Certes, le chauffage à distance n'était pas possible mais apparemment la Municipalité n'a pas envisagé d'autres moyens de chauffer la halle des Plavaux que de remplacer une chaudière à gaz par une, chaudière à gaz. Nous

CONSEIL GENERAL

rappelons tout de même à des fins utiles, que d'autres possibilités plus durables sont pourtant possibles. Nous remercions la Municipalité, l'Administration et la Cogest pour leur travail de qualité. Le groupe des Verts accepte l'entrée en matière ainsi que le coefficient d'impôt fixé et le taux d'indexation. Merci de votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Fauquet. Madame Métrailler.

Intervention de Métrailler Marie: Marie Métrailler pour le PDC. Bonsoir à toutes et à tous. Le groupe PDC accepte l'entrée en matière. Nous profitons de cette prise de parole pour remercier le Conseil municipal, l'Administration, la Cogest, ainsi que toutes les personnes qui nous ont permis d'avoir des documents de qualité pour analyser le budget 2022. Le budget qui nous est présentée ce soir est équilibré et nous en sommes globalement très satisfaits.

Notre groupe a tout de même été interpellé par certains éléments. Beaucoup d'études sont prévues dans le budget 2022. Ces dernières années, nous avons constaté que certaines d'entre elles n'aboutissaient pas forcément ou ne menaient pas à des résultats concrets. Nous regrettons cela et nous souhaiterions rendre attentive la Municipalité à l'importance d'obtenir des résultats concrets suite aux différentes études réalisées.

Tout comme la Cogest, nous ne pouvons que constater l'augmentation du déficit budgété de l'EMS de la Charmaie. Nous resterons attentifs à l'évolution de la situation. Enfin, même si certains indicateurs sont péjorés par l'introduction du MCH2 dans une période d'investissements importants, nous devons rester attentifs à ce que ces indicateurs ne se détériorent pas et que nos finances communales restent saines. Le groupe PDC accepte donc l'entrée en matière et acceptera le coefficient d'impôt, le taux d'indexation et le budget 2022.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Métrailler. Y a-t-il d'autres prises de parole dans l'assemblée ? M. Angst, de la Cogest.

Intervention de Angst Stéphane: Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, Chers collègues. Je tenais juste à préciser que la Cogest recommande aux membres du Conseil général d'accepter le coefficient d'impôt à un 1,25 inchangé, d'accepter le taux d'indexation à 165 % inchangé et d'accepter le budget 2022 tel que présenté par le Conseil municipal. Et vu que j'ai la parole, je vais en profiter pour vous remercier pour le bon accueil que vous avez réservé à notre rapport. Je tenais également à remercier les membres de la Cogest pour leur engagement et leur participation à l'élaboration de ce dernier. Je remercie aussi le Conseil municipal et toute sa délégation pour leur collaboration et la rapidité de transmission des documents demandés. Merci pour votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Angst. D'autres prises de parole ? Le Conseil municipal veut-il prendre encore la parole ?

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues. Donc je vais prendre la parole pour simplement répondre aussi aux différentes remarques qui ont été émises ici lors de l'entrée en matière. Je vais pas non plus en parler trop longuement. Effectivement, différentes considérations relèvent aussi des discussions qu'on aura dans cette soirée en lien avec les amendements. Donc d'abord, peut-être répondre à Manuel Doval par rapport aux considérations qui étaient émises par

CONSEIL GENERAL

rapport à la valorisation des artisans locaux et une certaine frustration que vous avez pu avoir, d'avoir un postulat l'année passée qui a été refusé alors que finalement on propose quelque chose cette année. Alors peut-être, remettons juste les choses « dans l'ordre ».

Vous vous souvenez peut-être, donc je n'ai pas la citation devant moi, mais vous avez dit, qu'on s'opposait à ce postulat parce qu'on avait déjà dans le pipeline des projets qui étaient en train de se concrétiser, mais qui allaient déjà dans une direction particulière. Et puis, finalement ce postulat qui était, il me semble de CHF 80'000.- ou de CHF 100'000.-, je ne sais plus exactement, c'était dans ces eaux-là, en fait, n'était pas en adéquation avec ce que nous espérions mettre en place. Déjà en 2020, en fait avant même la discussion qu'on avait eue, nous avions un projet qu'on avait « postulé » au niveau de la Confédération, qui était en lien avec l'alimentation saine, issue d'une protection alimentaire durable. On avait donc un projet déjà à ce moment-là. Donc on était pas les « bras ballants », on essayait déjà d'aller de l'avant avec cette dynamique, de valoriser les produits locaux. Entre parenthèses, dans la foulée, on avait déjà également un projet qui avait été mis en place en fin d'année pour aider aussi les entreprises.

Malheureusement, on a pas été par la suite, retenu par ce projet, alors on a redimensionné le projet avec notre responsable énergie et le Bureau SEREC. Ça nous a permis de réussir cette fois-ci à avoir un projet concret pour dynamiser les circuits courts. Travailler avec les structures jeunesse communales, travailler avec l'EMS, entre autres. Pour réussir à valoriser ces circuits courts. Donc c'est un projet très concret, qui effectivement correspondait à vos ambitions, mais qui était déjà concrétisé avant. Raison pour laquelle on vous avait dit : attendez, patientez, on a quelque chose en tête, mais simplement, attendez. Et puis, c'est pour cela qu'on vous avait demandé, finalement, vous conseillers généraux, de ne pas soutenir ce projet.

Finalement, ce qu'il en ressort, c'est qu'on fait quelque chose, c'est qu'on vous a quand même écouté, qu'on essaie d'aller de l'avant dans toutes ces démarches et les motivations qu'on a à dynamiser l'économie locale. Maintenant, par rapport aux études, effectivement, plusieurs groupes ont eu les mêmes considérations par rapport aux études, la crainte, qui est légitime, c'est que ces études ne soient pas réalistes, finalement qu'on brasse de l'air, et puis que ces études soient ensuite mises dans un tiroir, et puis que le jour où on a vraiment besoin de mettre en place quelque chose, eh bien, ces études elles sont surannées, elles ne servent plus à rien, on doit les réactiver. Non alors, c'est vraiment pas l'objectif. Vous avez bien compris, on a un plan de législature, on l'a fait sur 4 ans. D'ambition, c'est vrai. Ces ambitions, elles doivent être confrontées à la réalité. La réalité, vous l'avez bien compris aussi, c'était une explication qu'on vous avait donné à la Commission de Gestion, la Cogest, en vous disant clairement que ces études, elles permettent d'intégrer les mesures projetées. Elles permettent d'avoir une vision concrète: qu'est-ce qu'on peut faire, qu'est-ce qu'on ne peut pas faire. On peut aussi avoir des variantes qui peuvent apparaître, quelque chose qu'on avait pas pensé mais finalement, c'est une bonne solution alternative. Surtout, l'objectif des études c'est de savoir ce qui est faisable, ce qui n'est pas faisable. Et puis, elles permettent aussi de planifier dans le temps. Je vous donne un exemple (peut-être deux). L'étude du plan directeur Plavaux-Perraires : vous savez, on doit déjà maintenant intégrer la zone sportive, parce qu'on a l'ambition de faire une zone sportive plus qualitative. Si on a cette ambition, on doit se confronter aux espaces existants. On doit confronter ça à la mobilité. On sait que dans l'intervalle, il y a une halte CFF à Collombey-le-Grand qui va apparaître. On doit planifier tout ensemble. C'est clair que peut-être, durant cette législature, selon les disponibilités financières qu'on a, on va peut-être devoir se résoudre simplement à investir dans une voie de mobilité douce qui soit déjà confortable et agréable. Peut-être qu'on y arrivera, ça dépendra aussi des études, à échelonner certains investissements. Mais le résultat à la fin, c'est qu'on aura une zone sportive qui sera structurée. Même si les bâtiments arriveront au fur et à mesure dans les 10, 15, 20 ans à venir, au moins on aura une zone structurée et on ne se dira pas après 5-6 ans : on n'aurait pas dû faire ça ici parce que maintenant ça contrecarre les développements futurs.

CONSEIL GENERAL

Vraiment l'objectif, c'est d'avoir des études qui planifient dans le moyen et long terme. Si on arrive à faire le plus de choses dans le court terme, on est encore plus contents. Ca c'était le premier exemple.

Le deuxième, il y a des études qui sont vraiment aussi liées à des projets qu'on a dans le très court terme. C'est l'année prochaine, c'est l'année d'après. Des études qui vont directement à aboutir à des investissements dans le court terme. Donc, si je peux vous rassurer, c'est vous dire que ce ne sont pas des études qui servent à rien, sinon on ne les aurait pas mises au budget.

Je vais peut-être aussi relever la remarque des Verts concernant la chaudière à gaz en fait, le remplacement du gaz par le gaz au bâtiment des Plavaux. Le bâtiment des Plavaux, je ne sais pas si vous le situez bien, c'est celui qui est derrière les structures jeunesse, derrière le bâtiment des structures jeunesse. C'est un bâtiment existant, mais qui est destiné à disparaître dans le court terme. Or, la chaudière à gaz ne fonctionnait plus. Raison pour laquelle on a fait un investissement qu'on peut appeler : minimaliste, c'était aussi un chauffage d'appoint. Donc, c'est un petit investissement qui va permettre simplement dans le court terme, de remplacer cette chaudière, sans pour autant, dépenser des frais inutilement. Bien sûr qu'on s'est interrogés à la connexion au CAD. Ca aurait pu être aussi le chauffage à distance, ça aurait pu être aussi une opportunité de le faire venir dans cette zone-là. Malheureusement, les coûts étaient, en l'état actuel, beaucoup trop importants, donc ça était, malheureusement, une variante que nous avons dû abandonner assez rapidement. Pour l'instant, effectivement, on n'est pas satisfaits de devoir remplacer du gaz par du gaz, mais c'est vraiment pour un cas très très particulier. J'en ai terminé avec vos différentes prises de parole. Si jamais, je reviendrai à vous si j'avais oublié quelque chose d'important. Je vous remercie de votre attention.

Discussion de détail et vote final sur le coefficient d'impôt, le taux d'indexation

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin. Y a-t-il encore des interventions dans le débat d'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas. Est-ce que quelqu'un combat-il l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas non plus. L'entrée en matière est donc tacitement acceptée. Maintenant, nous discutons en détail sur le coefficient d'impôt et le taux d'indexation. Y a-t-il des prises de parole ? Aucune. Nous allons donc passer au vote sur ce sujet. Scrutatrices, scrutateurs. Nous sommes actuellement 40 et 39 qui vont donc voter.

Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent le coefficient d'impôt de 1,25 inchangé, de même que le taux d'indexation, de 165 % inchangé, pour le budget 2022, sont priés de se manifester en levant la main. Celles et ceux qui le refusent ? Merci. Des abstentions ? Merci. A l'unanimité, le coefficient d'impôt de 1,25 et le taux d'indexation de 165 % pour le budget 2022 sont acceptés. Merci aux scrutateurs et scrutatrices. Nous arrivons à la discussion de détail sur le budget de 2022. Nous traiterons en premier lieu : les amendements déposés selon l'ordre retenu dans la prise de position de la Cogest. La procédure que je vous propose est la suivante : développement de l'amendement par son auteur, prise de position de la Cogest, prise de position du Conseil municipal, discussion générale et vote. Y a-t-il des remarques sur cette manière de procéder ?

Ce n'est pas le cas, nous passons à l'amendement numéro 1. Budget de fonctionnement rubrique numéro 0.220.3132.30 à la page 27 : informatique, prestations de tiers, amendement PLR par Manuel Doval, premier signataire. Montant au budget CHF 60'600.-. Montant amendé CHF 80'000.-. Je passe la parole à Monsieur Doval pour le développement de l'amendement.

CONSEIL GENERAL

Discussion de détail et vote final sur le budget 2022

Intervention de Doval Manuel: Merci Monsieur le Président. Manu Doval pour le groupe PLR.

Je ne vais pas vous relire l'amendement en détail, je vais vous donner juste quelques informations. Nous souhaitons augmenter le budget du compte de fonctionnement numéro 0220.3132.30 de CHF 19'400.- donc passer de CHF 60'600.- à CHF 80'000.-.

Nous sommes inquiets et souhaitons qu'un audit complet soit fait en matière de sécurité. Est-ce que le personnel sait comment réagir lors d'ouverture de mails ? Est-ce que le système informatique de la commune est-il suffisamment protégé ? Devons-nous faire plus, pouvons-nous faire plus ? Quelles sont nos lacunes et nos points faibles ? En fin de compte, vous l'aurez compris, ce que nous souhaitons, c'est qu'une entreprise externe vienne à la commune et fasse une analyse de la situation informatique. Et puis, qu'elle sorte les lacunes et qu'on trouve une solution pour combler ces lacunes. On l'a vu, il y a quelques mois dans d'autres communes, nous ne sommes pas à l'abri d'une attaque informatique qui coûte des dizaines, voire des centaines de milliers de francs. La sécurité coûte cher. Et en général, c'est un poste qu'on met de côté. On se dit tout le temps : ce n'est pas à nous que ça va arriver. Mais quand cela arrive, c'est là qu'il faut vraiment sortir des gros montants pour régler les problèmes. Donc, ce que nous voulons, vous l'avez compris, c'est un audit. Donc, nous vous proposons de suivre notre amendement et de bien vouloir l'accepter, afin que nous puissions mettre le doigt sur les lacunes de sécurité informatique et ainsi pouvoir y remédier. Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Doval. Je passe la parole au rapporteur de la Cogest. Madame Biolzi.

Intervention de Biolzi Stephanie: La Cogest recommande d'accepter l'amendement par 7 oui, 0 abstention et aucun non.

Intervention de Sotillo José: Je passe la parole au Conseil municipal pour sa prise de position.

Intervention de Turin Olivier: Merci Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs. La Municipalité, le Conseil municipal ne s'oppose pas à cet amendement mais précise que la situation générale est suffisamment connue sans qu'aucun audit ne doive être réalisé. Le montant supplémentaire qui serait décidé ne serait donc pas consacré à la mise en œuvre d'un audit, mais à la mise en place de mesures supplémentaires de protection. Je m'explique : c'est vrai que Monsieur Doval, vous avez beaucoup insisté sur l'aspect audit. Actuellement, on a déjà une analyse qui est bien faite, on a un état des lieux qui est continu. On a mandaté une entreprise avec laquelle on travaille, qu'on côtoie presque tous les jours, l'entreprise Retel. Qui d'ailleurs, les employés de la commune mais également les conseillers municipaux savent, lorsqu'on reçoit fréquemment des avis de mise à jour de sécurité à la commune, qui nous contraignent bien sûr, à modifier nos mots de passe. On est dans un processus continu de renouvellement de l'aspect sécurité.

Alors on ne s'oppose pas à cet audit, mais on souhaite, comme on a déjà vraiment les objectifs qui sont en tête, on peut encore mettre davantage d'énergie dans cette protection à proprement dite, sans passer par un audit. Voilà un petit peu la nuance, par rapport à votre amendement. Tout en sachant qu'on l'accepte. Je voulais peut-être juste vous dire en conclusion qu'on est évidemment et vous le savez toutes et tous, jamais à l'abri de ce genre d'attaques. On a beau mettre en place le plus beau, le plus efficace semble-t-il système, on est malheureusement jamais à l'abri d'une attaque.

CONSEIL GENERAL

On ne se cache pas derrière ça, on va tout mettre en place pour en éviter, mais malheureusement, on est jamais à l'abri de ce type d'attaques.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur le Président. J'ouvre maintenant la discussion générale. Quelqu'un veut-il s'exprimer ? Cheryl Clivaz.

Intervention de Clivaz Cheryl: Cheryl Clivaz pour le parti socialiste. Bonsoir à toutes et tous. Ce qui m'interpelle, on a donc au budget un montant qui est consacré à l'amélioration pour la cybersécurité pour le personnel à CHF 19'000.-. Donc, on a vu et puis ça, c'est ce qui est ressorti avec le télétravail, et bien, qu'il y avait énormément de risques avec le télétravail parce que les gens travaillent chez eux avec du matériel informatique. Ce qui m'intéresse ici, et puis, c'est la question que je vais poser à la Municipalité, c'est par rapport, j'ai posé une question écrite, je ne sais pas si vous en avez pris connaissance. Donc il y a : le télétravail a été accepté etc. donc ça fait partie du statut du personnel. Donc, moi, la question que je pose, c'est par rapport au télétravail, est-ce que le personnel communal qui est en télétravail, travaille avec son propre matériel informatique ou avez-vous fourni au personnel communal, un ordinateur portable ou une tablette, etc. pour que justement, ce soit sécurisé, qu'ils ne travaillent qu'avec cet objet-là pour tout ce qui est en lien avec l'Administration, etc. Et de même, la Municipalité aussi, est-ce qu'elle travaille avec son propre matériel ou elle travaille avec le matériel que lui a mis à disposition la commune ?

Pour éviter justement, quand vous travaillez avec votre ordinateur, peut-être vous allez visiter des sites ou faire des choses qui ne sont pas forcément protégées, du même titre que si vous aviez un outil propre et que vous êtes comme si vous étiez à votre place de travail in situ.

Intervention de Sotillo José: Merci. D'autres interventions ?

Intervention de Métrailler Marie: Marie Métrailler pour le PDC. Le groupe PDC soutient cet amendement. En effet, les entreprises et les collectivités publiques sont très exposées aux risques de cyberattaques, puisqu'un grand nombre d'informations circulent via les mails, le site internet, les réseaux sociaux ou encore le Cloud. Le danger a encore augmenté avec la pandémie et l'augmentation du télétravail.

La sensibilisation et la formation des employés communaux est certes nécessaire, mais pas suffisante. Notre groupe estime donc qu'il est primordial de réaliser un audit complet sur la sécurité informatique et protection des données de notre commune. Nous précisons que cet audit devrait impérativement être effectué par une société indépendante, autre que celle qui gère l'informatique de la commune.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Métrailler. D'autres interventions ? Madame Tissières.

Intervention de Tissières Isabel: Isabel Tissières pour le groupe socialiste. Le parti socialiste partage entièrement l'avis qu'un audit complet est nécessaire.

Nous soutenons donc cet amendement et vous invitons à en faire de même.

Intervention de Sotillo José: Merci. Monsieur Gex-Fabry.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. L'aspect sécurité est primordial et très important. C'est pourquoi nous allons soutenir cet amendement.

Intervention de Sotillo José: Merci M. Gex-Fabry. M. Doval ? D'autres interventions ? Madame Fauquet.

Intervention de Fauquet Lucie: Lucie Fauquet pour les Verts. Nous soutenons cet amendement.

Intervention de Sotillo José: La discussion est close. Peuvent encore s'exprimer le Conseil municipal et le premier signataire.

Intervention de Turin Olivier: Merci Monsieur le Président. Je vais directement prendre la parole et puis, après, vous aurez tout loisir de discuter. C'est juste pour vous répéter encore une fois que nous ne souhaitons vraiment pas mettre en place un audit par encore une autre entreprise alors que notre fournisseur de services, notre prestataire de services est vraiment déjà au courant de tout notre réseau. Je peux même vous en parler. On a même demandé quelques compléments pour qu'ils nous expliquent. Alors je ne vais pas trop rentrer dans les détails parce que c'est impossible à comprendre, mais enfin, c'est juste pour vous dire qu'il est vraiment au fait. Et, je vous répète encore une fois, c'est vraiment pour réussir à mettre en place d'autres mesures complémentaires que celles qui sont déjà prévues au budget. Donc, on vous remercie de nous mettre à disposition ces fonds qui nous permettront d'aller encore plus loin dans la prévention des cyberattaques, mais pas par le biais d'audit. J'en profite pour répondre à Cheryl Clivaz et à ses quelques questions notamment en lien avec le le télétravail. Effectivement, c'est ça, c'est nous. On se rend bien compte que la porte d'entrée principale pour les cyberattaques, ce sont via les employés, des ordinateurs des employés, qu'ils soient au travail ou en télétravail, qu'ils cliquent sur un message par exemple, et de là, tout commence, entre guillemets. C'est ça qu'on veut prévenir. D'ailleurs c'est au budget. Par rapport à la question plus précise, de savoir lorsque les employés sont à la maison, est-ce que le matériel informatique est fourni par la commune. Oui, le matériel est fourni par la commune. Ensuite, entre parenthèses, par rapport à nos conseillères et conseillers municipaux, là aussi, le matériel informatique est fourni par la commune. Par rapport peut-être à ce concept de sécurité actuel, j'hésite à vous expliquer un peu toutes les affaires du VPN. Enfin, sachez qu'on a un processus de travail en lien avec les pare-feu et les systèmes VPN qui, à double authentification, qui nous permettent de prévenir au maximum les intrusions dans notre réseau informatique communal.

Évidemment que le concept sécurité puisqu'on n'a pas un audit, mais un concept de sécurité fait par notre entreprise, prestataire de services, il est continuellement mis à jour.

Donc, on peut que vous inciter à soutenir cet amendement mais dans le sens de notre réponse.

Intervention de Sotillo José: Le chef de groupe PLR demande une suspension de séance de 2 minutes, que j'accepte. Je demanderais aux autres de rester à leur place en entendant la reprise. Merci.

Voilà, nous reprenons la séance. Monsieur Doval.

Intervention de Doval Manuel: Manu Doval pour le groupe PLR. Alors on a bien compris les réponses du Conseil municipal.

Notre amendement, il est clair, c'est un budget de CHF 19'400.- pour un audit. Pourquoi pour un audit ? Parce que quand on travaille avec une entreprise de sécurité, elle a la tête dans le guidon, et puis c'est

CONSEIL GENERAL

compliqué pour elle de peut-être voir les lacunes qu'on peut avoir au niveau informatique. Donc le but, et je pense que ce n'est pas ce que vous souhaitez, mais le but est que ça soit un budget destiné à un audit. Donc, si c'est un combat de la part du Conseil municipal. On aimerait un vote à ce sujet-là. Merci beaucoup.

Intervention de Sotillo José: Monsieur Doval, j'ai juste une question. Comme vous parlez d'audit, c'est-à-dire d'audit externe ?

Intervention de Doval Manuel: Oui, un audit avec une entreprise externe. Alors après, une entreprise autre que l'entreprise qui aujourd'hui gère le système informatique de la commune.

Intervention de Sotillo José: Le Conseil municipal désire s'exprimer ? Pas d'autres prises de parole ? Je remercie les scrutatrices et scrutateurs de se lever. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent l'amendement sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Celle et ceux qui refusent l'amendement ? Merci. Des abstentions ?

L'amendement est accepté avec 37 voix pour, 1 refus et 1 abstention. Nous passons à l'amendement numéro 2. Budget de fonctionnement, service du feu, rubrique numéro 1510.3632.12 à la page 37, participation aux frais CSI Chablais Valais, amendement PS par M. Cherryl Clivaz, premier signataire, montant au budget : CHF 270'000.-, montant amendé : CHF 400'000.-. Je passe la parole à Monsieur Clivaz pour le développement de l'amendement.

Intervention de Clivaz Cherryl: Cherryl Clivaz pour le PS. Ce qui m'a incité à poser cet amendement, c'est par rapport aux comptes communaux de la ville de Monthey, où la participation des communes se monte à CHF 500'000.-. Donc, ça concerne les communes de Collombey-Muraz, de Massongex et Vérossaz. Cette participation, nous en parlerons tout à l'heure ou indirectement par rapport au règlement du feu. Donc la convention prévoit que c'est en fonction de la population. Donc j'ai fait une simple règle de 3 par rapport à la population de Collombey-Muraz, de Massongex et de Vérossaz.

Et puis, en fonction de ce chiffre-là, eh bien, j'arrive à un montant qui est aussi entre CHF 390'000.- et CHF 400'000.-. Le règlement du feu prévoit que le budget du service du feu soit établi par la ville de Monthey, mais par contre les conseils municipaux des 4 communes qui sont membres du CSI Chablais-VS, doivent valider ce budget.

Ce que j'aimerais, c'est que la Municipalité maintenant, se prononce sur ce chiffre si, effectivement, c'est bien ces montants qui doivent être dans les budgets parce qu'en 2021 nous avons déjà CHF 220'000.-. Donc, on est dans le même ordre de grandeur avec cette différence-là, ou alors s'il s'agit, je m'excuse, mais d'une erreur de la commune de Monthey, pourquoi on est arrivé avec un tel chiffre, alors qu'ils auraient dû accepter le budget du service du feu et qu'il n'y a pas eu de questions avant à ce sujet, et puis qu'on arrive maintenant avec cette différence de chiffre dans notre budget.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Clivaz. Je passe la parole au rapporteur de la Cogest, Madame Biolzi.

Intervention de Biolzi Stephanie: La Cogest recommande d'accepter l'amendement par 3 oui, aucun refus, 4 abstentions.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Biolzi. Je passe la parole au Conseil municipal, pour sa prise de position.

Intervention de Turin Olivier: Olivier Turin pour le Conseil municipal. Mesdames et Messieurs, Chers collègues. Le Conseil municipal s'oppose à cet amendement qui lui semble très très très particulier. En effet, le budget, il se fonde sur des éléments précis qui ont été transmis par le CSI, par la ville de Monthey en effet, mais l'amendement prend en compte des données qui sont issues d'un budget général, le budget de la ville de Monthey par rapport au feu, par rapport à la sécurité, mais vous savez bien que dans le budget en question, il y a d'autres montants qui ne sont pas liés directement au CSI. Donc, ils ne sont pas forcément affectés au CSI Chablais ces montants, donc forcément ils n'entrent pas dans le calcul de ce qui est refacturé par Monthey.

Cela nous paraît évident. Dès lors qu'on partage entre diverses communes, et bien, nous on fait un budget et puis on le propose en fait aux communes partenaires. Mais en l'occurrence, on n'est pas maître de ce qui se fait à Monthey, on ne fait pas de l'ingérence pour la ville de Monthey. La ville de Monthey nous a fait un budget, et bien, nous on prend notre part d'à peu près 32%.

D'ailleurs, le fait qu'il y ait eu 4 abstentions au sein de la Cogest, montre bien l'incompréhension par rapport à ce budget.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur le Président. Quelqu'un veut-il s'exprimer ? D'autres prises de parole ? La discussion est close. Je laisse la parole au premier signataire ou au Conseil municipal s'il désire y répondre.

Intervention de Clivaz Cherryl: C'est simplement pour clarifier les choses. Ce qu'il faut encore savoir, c'est que pour 2020 dans la convention, c'est prévu qu'il devait y avoir une première facture de la ville de Monthey au mois de juin, puis la deuxième facture au mois de décembre. Apparemment, ces 2 factures n'ont pas été adressées encore la commune de Collombey-Muraz par la ville de Monthey, donc il est difficile de se prononcer sur la véracité de ces chiffres. Moi, ce qui m'étonne vraiment, c'est pourquoi la commune, alors qu'il y a 3 communes qui participent, pourquoi la ville de Monthey a mis CHF 500'000.- et comme je viens de le dire précédemment, ce budget de la ville de Monthey, aurait dû être accepté par les conseillers municipaux. C'est clair, c'est dans le règlement. Donc cela veut dire qu'on aurait 2 budgets. Je n'arrive pas à comprendre comment la ville de Monthey peut présenter un budget à son Conseil général qui a accepté, et puis comment on peut arriver avec un budget différent alors que le budget il était élaboré par la ville de Monthey. Donc c'est ce qui figure dans les comptes de la ville de Monthey pour moi, qui est le budget du CSI Chablais-VS. Après, il y a quelque chose qui me chiffonne.

Je ne sais pas si la Municipalité a posé vraiment la question à la ville de Monthey de savoir comment ils avaient calculés ces CHF 500'000.- qu'ils avaient mis dans leur compte, parce que c'est pas plus difficile que cela. Ils doivent pouvoir justifier ce chiffre, et puis, vous pouvez revenir au-devant du Conseil général de la commune, de nous dire, voilà, dans les CHF 500'000.- qu'a prévu la ville de Monthey, il y a « tant », « tant », et « tant », voilà pourquoi il y a cet écart par rapport à cette estimation grossière que j'ai établie sur la base des chiffres et d'une simple règle de 3.

Intervention de Sotillo José: Monsieur Clivaz, vous gardez votre amendement ?

CONSEIL GENERAL

Intervention de Clivaz Cherryl: C'est clarifier les chiffres, c'est pas que je tiens vraiment à ce qu'il y ait CHF 400'000.- au budget, c'est qu'on soient sûrs sur le montant. Parce que si ce n'est pas le cas...

Intervention de Sotillo José: Vous gardez votre amendement ?

Intervention de Clivaz Cherryl: Je maintiens l'amendement.

Intervention de Sotillo José: Monsieur Planchamp pour le Conseil municipal.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Jean-Luc Planchamp pour le Conseil municipal. La somme que vous citez, c'est la somme globale du service du feu de Monthey. Elle comprend des frais qui ne sont pas imputés au CSI Chablais.

Le CSI Chablais est une partie du budget du service du feu de Monthey. Il y a d'autres factures dedans, il y a tout un travail de secrétariat, par exemple de Monthey, il y a les rapports qu'ils ont avec le site chimique aussi, qui est à l'intérieur de ce budget global de Monthey. Donc, on ne parle pas des mêmes chiffres. Et puis, si vous voulez des chiffres un peu plus précis, j'en ai. Le budget global du CSI du Chablais-VS, il est d'à peu près CHF 1'974'000.-.

Si on enlève un peu les subventions, les frais facturés à des tiers, il nous reste un budget net de CHF 841'000.-. Et si vous faites la part, les 32% cités précédemment, il reste CHF 267'000.- que nous avons arrondi à CHF 270'000.-.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Planchamp. Bien, nous passons au vote de cet amendement. Je prie les scrutateurs de se lever. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent l'amendement sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Celles et ceux qui le refusent ? Merci. Des abstentions ?

L'amendement numéro 2 est refusé par 31 refus, 7 pour et 1 abstention.

Intervention de Sotillo José: Nous passons à l'amendement numéro 3, budget de fonctionnement, rubrique numéro 2130.3130.20 page 42 : formation degré secondaire, 1CO, 9H, 11H activités. Amendement PDC par Monsieur Emmanuel Gollut, premier signataire. Montant au budget CHF 75'200.-. Montant amendé : CHF 80'200.-. Je passe la parole à Monsieur Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Monsieur le président. Bonsoir à toutes et tous. Emmanuel Gollut pour le PDC, le centre (on ne sait pas exactement). Voilà cet amendement, je vous le propose pour améliorer le passage sous-voie du Corbier.

Ce passage sous-voie n'est pas une carte de visite idéale pour notre commune, pour tous les visiteurs qui passent dans ce passage sous-voie.

Heureusement dernièrement, nos employés communaux ont repeint ce passage sous-voie.

Vous avez ici quelques diapos. Alors, tout en haut à gauche, c'est à droite, quand on va en direction du Corbier, donc ça était en partie repeint, ça c'est « les restes ». À gauche, où ça était un petit peu mieux fait également, il y a déjà un tag qui a été refait dessus. Et à droite, tout au fond, ce serait l'idéal, ce qu'on pourrait obtenir si on pouvait repeindre ce passage sous-voie.

CONSEIL GENERAL

Ce passage a été repeint par nos employés communaux, donc ça ne coûte pas trop cher. Et malheureusement, on le voit dans cet exemple que les murs vierges attirent les taggeurs qui ont horreur du vide.

Alors, je vous propose simplement d'accepter cet amendement pour améliorer les choses. Il faudra évidemment repeindre le mur, c'est peut-être ce qui aura de plus cher par rapport aux CHF 5'000.- que je propose dans cet amendement. Après, pour ne pas que ça coûte trop cher à la Municipalité, comme ça s'est passé au cycle, il serait peut-être intéressant de s'approcher des profs du CO, des profs de travaux manuels ainsi que des élèves, afin qu'ils mettent un projet au point et qu'ils puissent le réaliser sur les murs de ce passage sous-voie.

Je pense que CHF 5'000.-, c'est large et j'espère ne pas atteindre cette somme et j'espère surtout que vous approuviez cet amendement.

On avait déjà proposé quelque chose qui allait dans ce sens-là. Et on vous avez rétorqué qu'il y allait bientôt avoir ce passage sous-voie qui allait être démolie en fonction de la future gare AOMC, de ce hub. Et puis, on se rend compte également que cette gare ne va pas être démolie dans les 2 ans qui viennent, bien au contraire. Donc, c'est un projet qui va dans le moyen terme et qui serait intéressant, surtout lorsqu'un mur est bien peint, la plupart des taggeurs le respecte. Donc, peut-être qu'on aurait quelque chose de très agréable à voir pour les 4-5 ans à venir.

Voilà, je vous demande de soutenir mon amendement et je vous remercie d'avance.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Gollut. Je passe la parole au rapporteur de la Cogest, Madame Biolzi.

Intervention de Biolzi Stéphanie: Stéphanie Biolzi pour la Cogest, je m'excuse, je ne me suis pas présentée avant. La Cogest accepte à l'unanimité l'amendement.

Intervention de Sotillo José: Merci. Est-ce que le Conseil municipal désire prendre à la parole ?

Intervention de Turin Olivier: Mesdames et Messieurs, nous ne nous opposons pas à cet amendement.

Intervention de Sotillo José: J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un veut-il s'exprimer ? Pas d'autres prises de parole ? La discussion est donc close. Je remercie les scrutateurs de se lever.

Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent l'amendement sont priés de se manifester en levant la main. Celles et ceux qui le refuse ? Des abstentions ? L'amendement est donc accepté à l'unanimité.

Nous passons à l'amendement numéro 4, budget de fonctionnement, service du feu, rubrique 6230.3637.40 pages 79 : Trafic d'agglomération, promotion abonnement MobiChablais. Amendement PLR, par Manuel Doval, premier signataire. Montant au budget : CHF 165'000.-. Montant amendé CHF 130'000.-. Je passe la parole à Monsieur Doval pour le développement de l'amendement.

Intervention de Doval Manuel: Manu Doval pour le groupe PLR. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux, Chers collègues. Nous souhaitons diminuer l'augmentation du compte de fonctionnement trafic d'agglomération, promotion abonnement MobiChablais n° 6230.3637.40 de CHF 35'000.-. Donc nous souhaitons passer de CHF 165'000.- à CHF 130'000.-. Encore une fois, je ne vais pas vous lire l'amendement mot par mot, mais je vais vous sortir les points importants.

CONSEIL GENERAL

Lors de la discussion sur le budget 2020 en décembre 2019, mon collègue Cédric avait dit en plénum que le groupe PLR ne souhaitait pas signer un chèque en blanc avec des coûts non maîtrisés. Nous étions d'ailleurs le seul groupe qui s'était opposé à cette mesure. Les craintes que nous avons constatées et les réserves que nous avons eues à l'époque, se matérialisent. 2020 : budget de CHF 85'000.-, 2021 : budget de CHF 100'000.-, 2022 : budget de CHF 165'000.-. On double le budget en 2 ans.

Je ne sais pas s'il faut le rappeler, mais c'est un budget mis à disposition pour la promotion du bus et non notre participation aux TPC, qui elle, est de 1,1 million. En fin de compte, on paie un service de plus de 1 million et en plus de ça, on offre des billets. C'est comme si on offrait une voiture et en plus, on payait l'essence du propriétaire de la voiture chaque semaine. Arrêtons de donner 10 billets par semaine et offrons plutôt des cartes d'abonnements, c'est moins cher et plus intelligent.

C'est dommage que nous n'ayons pas les statistiques et je relance encore une fois ici un appel à qui de droit. Nous devons pouvoir exiger de MobiChablais n'importe quelle stat et n'importe quel chiffre. Pour revenir sur les statistiques, combien de personnes différentes profitent des billets gratuits ? On ne le sait pas. Mais si le nombre de personnes double en même temps que le budget, l'exercice est réussi. Mais très franchement, j'ai des doutes. Je pense plutôt que nous avons une augmentation de l'utilisation et non une augmentation des utilisateurs.

Et, dans ce cas, l'objectif n'est pas atteint. La question qu'il faut se poser, c'est : nous devons faire mieux, avec moins mais comment ? La gratuité n'attire pas forcément beaucoup plus de monde, ça marche au début mais par la suite, ça s'essouffle. Améliorons la ponctualité. Une personne qui sait qu'en utilisant le bus, elle arrivera en retard à son job 2 fois sur 5, je vous promets même gratuit, elle ne l'utilise pas. Aux utilisateurs réguliers, arrêtons de donner 10 billets par semaine mais offrons-leur un abonnement. C'est une solution win-win et c'est exactement ce que l'on cherche. Finalement, est-ce qu'il y aura un plafond prévu ? Est-ce qu'il y a une date de fin à ce programme de promotion ? Conformément à nos principes de juste dépense des deniers publics, le groupe PLR a donc déposé cet amendement. Je vous prie de le soutenir. On ne souhaite pas diminuer le budget initial mais on souhaite contrôler un peu plus cette augmentation qui aujourd'hui, nous paraît déraisonnée au vu de la qualité du service. Encore une fois, améliorons le service et les utilisateurs augmenteront. Merci pour votre écoute et votre soutien.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Doval. Je passe la parole au rapporteur de la Cogest. Madame Biolzi.

Intervention de Biolzi Stéphanie: Stéphanie Biolzi pour la Cogest. La Cogest recommande d'accepter l'amendement par 4 oui, 2 abstentions et 1 refus.

Intervention de Sotillo José: Merci. Je passe la parole au Conseil municipal pour sa prise de position.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet-Parvex pour le Conseil municipal. Pour bien préciser une chose concernant le montant qui a été mis au budget, ce montant est bien calculé selon la fréquentation actuelle et selon l'augmentation de l'utilisation des billets.

Donc, effectivement, ceci reflète le succès de la gratuité du MobiChablais que vous avez octroyé, le Conseil général, aux habitants de Collombey-Muraz. Donc la calculation de ce budget a bien été faite sur la base des montants effectivement dépensés sur l'année en cours, l'année 2021, jusqu'au début septembre de cette année. Donc, le montant mis au budget repose ainsi sur des chiffres réels et si ce budget est abaissé

CONSEIL GENERAL

à CHF 130'000.-, il y a le risque qu'à la fin septembre l'année prochaine, le budget soit déjà atteint. Pour ceci, le Conseil municipal recommande donc de ne pas amender ce montant, merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame la Municipale. J'ouvre maintenant la discussion générale. Madame Métrailler.

Intervention de Métrailler Marie: Marie Métrailler pour le PDC. Le groupe PDC ne soutient pas cet amendement pour différentes raisons.

Même si nous comprenons l'inquiétude du PLR, nous estimons que le calcul réalisé par le Conseil municipal se base sur des chiffres concrets. De plus, si les habitants de notre commune prennent davantage le bus, c'est tant mieux. C'était l'objectif principal visé par la gratuité des bus. En outre, la fameuse carte qui permettrait d'éviter à une employée communale de devoir passer des heures à distribuer les billets de bus ne semble pas prête pour l'instant. Nous commencerons donc l'année 2022 avec le système actuel qui ne permet pas de diminuer les coûts. Enfin, nous sommes persuadés que le Conseil municipal n'utilisera pas la totalité du budget mis à disposition si cela n'est pas nécessaire. Voilà les principales raisons qui poussent la majorité du groupe à refuser cet amendement.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Métrailler. D'autres prises de parole ? Monsieur Morisod.

Intervention de Morisod Florent: Florent Morisod, pour Les Verts. Dans le sens de ce qui vient d'être dit par la Municipalité et par la cheffe de groupe PDC, le groupe des Verts s'opposera également à cet amendement.

Comme cela vient d'être précisé, nous avons voté pour la gratuité des transports publics sur notre commune et, selon nous, diminuer un budget ne permettra pas d'améliorer l'offre. Certes, l'offre de MobiChablais est actuellement complexe, mais selon nous elle est étendue. Et si on veut que toujours plus d'utilisateurs et d'utilisatrices prennent les transports publics, il ne convient pas de diminuer le budget mais au contraire, de continuer à promouvoir davantage les transports publics. Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Morisod. Madame Tissières.

Intervention de Tissières Isabelle: Isabelle Tissières pour le groupe socialiste. Pour les mêmes raisons citées précédemment par la Municipalité et par les différents chefs de groupe et collègues, nous combattons également cet amendement.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Tissières. Monsieur Romain Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. Suite aux diverses explications, nous combattons également cet amendement.

Intervention de Sotillo José: Merci. D'autres prises de parole ? M. Clivaz.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Clivaz Cherryl: Cherryl Clivaz pour le parti socialiste. Je crois que le débat à propos de cet amendement et du montant qui figure au budget, n'est pas par rapport à la somme en elle-même, mais, comme l'a relevé Manuel Doval, il y a des mesures d'économies. On a parlé d'abonnements etc. Moi, j'ai fait l'interpellation pour, par exemple les élèves qui vont à l'ECCG, on est à 4 fois le prix s'ils y vont tous les jours avec le prix du billet, on est à 4 fois l'abonnement.

Quand le MobiChablais nous a été présenté par Yannick Buttet, on nous a bien dit qu'il y aurait une carte et que ce serait le système le plus avantageux qui serait pris en considération. C'est-à-dire que si une personne voyage une, deux, trois fois, elle paie le prix du billet, si elle est sur la carte journalière, ce sera la carte journalière, si elle est sur l'abonnement mensuel, c'est l'abonnement mensuel et puis si c'est un pendulaire qui prend tous les jours, on facturera l'abonnement annuel. Donc, à propos du montant qui est mis au budget, je crois que c'est à la Municipalité à intervenir auprès des TPC et puis de leur demander maintenant de mettre en place ce système. On a des applications, je crois que c'est simplement des algorithmes et puis derrière, je crois que ça doit être facile à travailler, comme ça on est sûrs de payer que la prestation qui est accordée en fonction du prix le plus juste. Maintenant, par rapport aux billets, je ne sais pas si vous avez lu les réponses qui nous ont été fournies par les TPC, on n'a jamais eu cette information. Parce que vous allez chercher un carnet de 10, si vous ne l'utilisez pas, ces billets vous pouvez les ramener à la commune et puis ils sont remboursés par les TPC. Donc c'est une information qui doit être diffusée auprès de la population.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Clivaz. M. Zürcher.

Intervention de Zürcher Cédric: Cédric Zürcher pour le PLR. Bonsoir Mesdames et Messieurs. C'est justement là, un petit peu le nœud du problème, c'est qu'actuellement vous allez retirer 10 tickets qui sont payés. Si vous ne les utilisez pas, ils sont quand même payés. Ca c'est un des points.

Donc, effectivement, il y a beaucoup d'efficience à trouver, et c'est un petit peu le sens de ce postulat, de pousser la Municipalité pour qu'ils mettent la pression sur les TPC pour arriver à une solution qui est beaucoup plus économique, ça c'est un point. Et puis, on parle souvent de gratuité des transports, je vous rappellerai juste encore une fois, ce n'est pas gratuit, ce sont vos impôts qui le paye. Voilà merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Zürcher. D'autres prises de parole ? La Municipalité peut prendre encore la parole et le premier signataire également.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet-Parvex pour la Municipalité. Alors effectivement, il y aurait une possibilité en tout cas transitoire, que nous sommes actuellement en train d'étudier, de distribuer des abonnements en tout cas pour certains utilisateurs mais ceci ne serait que transitoire parce que nous attendons effectivement, nous aussi avec beaucoup d'impatience, c'est la carte à puce qui va permettre de facturer le coût effectif de chaque transport et de chaque billet.

Il semble que du côté des TPC, comme beaucoup d'entreprises, ont des problèmes actuellement en termes d'alimentation et d'apport de matériaux qu'il y a dans les cartes à puce aussi ces problèmes d'approvisionnement maintenant de matières premières. Mais, effectivement, c'est toujours ce projet, il est toujours là, il devrait arriver pour l'année prochaine. Donc, on espère nous aussi que ce système de cartes à puce puisse être mis en place pour le réseau MobiChablais. Ce qui serait une grande amélioration, effectivement au niveau des coûts aussi.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Cottet-Parvex. Monsieur Doval.

Intervention de Doval Manuel: Manu Doval pour le PLR. J'ai bien compris vos remarques et je vous remercie. Le but de l'amendement c'était surtout de provoquer le débat et puis de se dire, on doit améliorer ces transports publics d'une façon ou d'une autre et on doit trouver des solutions autres que la gratuité.

Je découvre ces chiffres et puis ça m'interpelle parce que c'est quand même énorme de doubler le budget en 2 ans. Dans 2 ans, si on le redouble, ça va vite faire des gros montants. Donc, j'aimerais juste avoir une réponse à mes questions si c'est possible. C'était : est-ce qu'il y a un plafond qui est prévu ? Sinon, est-ce qu'il ne faudrait pas le prévoir ? Et une date de fin à ce programme de promotion ? Je le répète, c'est de la promotion.

Est-ce qu'on ne peut pas exiger à un moment donné, des TPC, de nous dire : voilà, combien de gens prennent le bus et combien de fois. C'est surtout ça qui est important, c'est de se dire, mais est-ce que c'est tout le temps les mêmes qui profitent ? Et là franchement, le but il n'est pas atteint si c'est le cas. Ou alors, on a vraiment un panel de la population qui est beaucoup plus grand que ce que je pense. J'aimerais juste avoir ces réponses-là. Je vous remercie.

Intervention de Sotillo José: Mikaël Vieux.

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour la Municipalité. Je voulais faire part de certains éléments ou plutôt éclaircissements parce qu'il me semble qu'on est en train de parler sur un sujet qui n'est pas bien compris, puisqu'aujourd'hui dans notre budget communal, nous devons séparer les choses par rapport aux actions qu'on fait. Donc ici, c'est une action qui est faite, qui est mise dans ce budget par rapport à ces billets qui sont achetés et offerts à la population gratuitement. Et je répète, c'est que le coût du bus, mais 1 million, on paye pour CHF 200'000.-, CHF 300'000.-, ou CHF 100'000.- de billets à nos populations, on paiera toujours 1 million pour le bus.

Aujourd'hui, le débat que vous faites ici, c'est de dire, le coût du bus nous coûte plus cher à la population. Ce n'est pas le cas. Le coût final, ça restera le même que le budget des TPC qui nous propose. Maintenant après la ligne, on sait ce que ça coûte. Ils vont venir avec des budgets. Mais aujourd'hui, qu'on achète plus ou moins de billets, qu'on fasse un abonnement, qu'on paie moins cher les billets par le biais d'un abonnement, cela ne change rien. La commune paiera toujours le même coût. Le but de pousser TPC qu'ils viennent avec cette carte ou que transitoirement on mette en place un abonnement, c'est pour faciliter l'utilisation du bus à tous nos citoyens. Aujourd'hui c'est compliqué qu'ils viennent chaque fois à la commune, chercher des billets. La semaine d'après, revenir chercher des billets, ainsi de suite. Sachant que l'élève ou l'enfant dans la journée, il peut utiliser plusieurs fois, plusieurs billets. Donc ça a une utilisation beaucoup plus conséquente. Le but de mettre ça, c'est de motiver les gens à prendre ce bus et c'est vrai que le jour où on aura cette carte, cela facilitera pour tout le monde de pouvoir l'utiliser. Et je répète encore une fois, ce débat sur la question du coût du bus ne dépassera pas de toute façon le plafond, le plafond qui est donné et du déficit.

Une question qui avait été posée, je ne sais plus si c'est par la Cogest autre, dans les comptes 2021, on vous sortira les éléments qui vous permettront de voir en fait que le coût au final c'est le coût total. C'est le montant moins les entrées d'argent, mais qui reste de toute façon le montant total. Par rapport à cette action, c'est clair que c'est le Conseil général qui l'a voulu. Aujourd'hui, il ne me semble pas qu'on ait commencé à décider de vouloir revenir en arrière, il ne me semble pas qu'on ait mis une date de fin.

CONSEIL GENERAL

On verra bien si tout à coup, les comptes le permettront toujours, de pouvoir payer cette prestation.

Pour la question de la fréquence d'utilisation du bus, des cartes et autre, je pense qu'on pourra aussi le sortir dans les comptes 2021, lorsqu'on présentera ce tableau avec les détails des coûts financiers. C'était vraiment pour mettre la chose au clair que ça ne changera rien. Si le bus nous coûte 1 million, qu'on paie CHF 200'000.- ou CHF 300'000.- francs de billets ou des abonnements moins chers, ça restera que le déficit, il sera toujours le même, pour arriver toujours au même montant. Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci. Nous passons au vote. Je prie les scrutateurs de se lever. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent cet amendement sont priés de se manifester en levant la main. Celles et ceux qui le refuse ? Des abstentions ? L'amendement est refusé avec 26 voix contre, 11 pour et 2 abstentions. Nous passons à l'amendement no 5, budget de fonctionnement, rubrique numéro 7791.3637.88 à la page 90 : subventions pour l'achat de vélos. Amendement PS par Cheryl Clivaz, premier signataire. Montant au budget CHF 40'000.-, montant amendé CHF 40'000.-. Je passe la parole à Monsieur Clivaz pour le développement.

Intervention de Clivaz Cheryl: Cheryl Clivaz pour le parti socialiste. Comme vous le constatez, le montant au budget est le même. Ce que je demande, c'est une modification par rapport à l'attribution de cette subvention. Elle concerne essentiellement les vélos électriques, comme vous avez pu le voir dans la question qui a été posée, il y a répartition parce que le formulaire actuellement sur le site de la commune, fait la distinction entre ce qui est mobilité de loisirs, de mobilité professionnelle et mobilité privée. 70 % ça concerne la mobilité de loisirs. C'est-à-dire que la commune subventionne une activité de loisirs. Comme elle pourrait subventionner n'importe quel autre activité de loisirs. Par rapport aux autres activités, à mon avis, c'est quand même une inégalité de traitement. Maintenant, on est en train de parler de réchauffement climatique, de lutte contre le CO₂. Le but de la modification, c'est qu'on accorde uniquement une subvention pour ce qui est déplacements professionnels. C'est-à-dire une personne qui fait un trajet de son domicile à son lieu de travail ou de son domicile à un transfert modal, ou alors pour les déplacements au quotidien comme pour les élèves. C'est-à-dire, celui qui part de la maison et qui va à l'école en vélo. Par rapport au formulaire, puisqu'il y avait ces cases-là, les questions pour le professionnel peuvent être maintenues, on peut très bien demander à la personne quel est son employeur. Il y a plusieurs fois dans la vie courante que ce soit publique ou privée, où on vous demande quel est votre employeur ou carrément votre salaire pour un contrat de bail, pour une carte de crédit. Il n'y a pas de raisons de se mettre cette restriction-là. Pour l'école, c'est la même chose. On peut demander le lieu et puis éventuellement le degré.

Et puis, j'irai même plus loin, à quelque part si on veut vraiment être aussi royaliste que le roi, c'est-à-dire que pour les déplacements professionnels, on pourrait mettre une phrase en bas que la personne qui s'engage a toucher la subvention, que ce document fasse office, pour contrôler derrière si effectivement ils ne contournent pas, pour éviter parce qu'il y a toujours des gens qui profitent et essaient de frauder. Le but vraiment, c'est pour encourager et surtout, c'est pour enlever des voitures sur la route parce que celui qui prend un vélo classique ou un vélo électrique, parce que le but de la subvention c'est non pas seulement subventionner les vélos électriques mais tous les vélos, c'est dans ce but-là, c'est-à-dire qu'on encourage les gens à ne pas prendre la voiture pour aller au travail. On vient de discuter de la gratuité pour les transports publics. On l'a vu dans le cadre du projet de fusion etc., le nombre de personnes qui travaillent dans la commune, ils sont très élevés. Le but, c'est vraiment d'encourager, il y a eu un rapport de l'EMPA qui dit que si on prend le catalyseur, il lui faut 60 secondes pour être à température ambiante, pour être vraiment efficace. Donc 60 secondes, c'est 5 minutes, ce sont les fameux trajets qu'on fait entre 3 et 5 km en voiture. Dans les 60 secondes-là, une voiture pollue autant que si elle faisait 1'300 km, c'est

CONSEIL GENERAL

pour vous dire l'importance. Aujourd'hui on parle de lutter contre le CO₂ et c'est là que je veux en venir, réchauffement climatique. C'est pour ça que je suis intervenu sur cet amendement. C'est pour qu'on encourage vraiment les gens à prendre le vélo pour éviter de prendre leur voiture.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Clivaz. Je passe la parole au Rapporteur de la Cogest.

Intervention de Biolzi Stephanie: Stéphanie Biolzi pour la Cogest. L'amendement par la Cogest est refusé par 3 non, abstentions 2, 2 oui.

Intervention de Sotillo José: Merci. Je passe la parole au Conseil municipal pour sa prise de position. Madame Sandra Cottet-Parvex.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet-Parvex pour le Conseil municipal. Le Conseil municipal avait institué cette subvention dans le but clairement de sensibiliser et de favoriser l'utilisation du vélo à assistance électrique en lieu et place effectivement de la voiture et ceci aussi bien pour les déplacements privés que pour les déplacements sur le lieu de travail.

C'est vrai que dans le formulaire il y a, à titre informatif, où on demande l'usage, et pour la grande majorité l'usage, c'est plutôt l'usage privé ou les loisirs. Mais rien n'empêche non plus, si on l'utilise à usage pour les loisirs aussi peut-être de faire le pas et de faire le pas dans certaines mesures pour les déplacements aussi sur le lieu de travail. Donc, le Conseil municipal ne désire pas changer l'attribution de cette subvention, ni en changer d'ailleurs le montant. Le Conseil municipal a également pris la décision de renouveler cette subvention pour encore une année et de faire un bilan en 2022, dans le cadre d'une analyse globale du programme de subventions afin de voir quel type de subventions devait être poursuivi, modifié ou si de nouvelles subventions devraient intervenir dans ce programme de subventions qui sera donc analysé au cours de l'année prochaine.

Pour ces raisons-là, le Conseil municipal vous recommande de ne pas accepter cet amendement. Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci M^{me} Cottet-Parvex. J'ouvre maintenant la discussion générale. Quelqu'un veut-il s'exprimer ? M^{me} Métrailler.

Intervention de Métrailler Marie: Marie Métrailler pour le PDC. La majorité de notre groupe ne soutient pas cet amendement. Nous avons de la peine à imaginer qu'un budget de CHF 40'000.- suffirait pour subventionner tous les vélos achetés par des habitants de notre commune pour leurs déplacements et ce, même si le subventionnement est limité aux personnes qui déclarent utiliser leur nouveau vélo pour aller au travail ou à l'école.

Une grande majorité des élèves de notre commune seraient, par exemple, concernés. Il est vrai que certaines personnes bénéficieront probablement de la subvention afin d'acheter un vélo électrique pour leurs loisirs. Cependant, nous espérons que parmi ces personnes, certaines et y prendront tellement goût, qu'elles l'utiliseront également pour leur déplacements professionnels à l'avenir.

Intervention de Sotillo José: Merci M^{me} Métrailler. D'autres prises de parole ? La discussion est close. J'ai pas vu la main levée, c'est ça. Je vous donne la parole.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vetter Chantal: Chantal Vetter pour Les Verts. Je m'excuse pour la réaction un peu tardive. On voulait soutenir l'amendement mais dans le sens, si M. Clivaz est d'accord, que ça encourage l'utilisation du vélo mais pas seulement pour les déplacements professionnels mais aussi pour les déplacements quotidiens : aller faire ses courses, aller à une visite médicale, rendre visite à quelqu'un, déplacements scolaires et professionnels.

Intervention de Sotillo José: Merci Mme Vetter. Je demande aux scrutateurs de se lever. Vous vouliez reprendre la parole ? Brièvement, s'il vous plaît.

Intervention de Clivaz Cheryl: Donc, effectivement, quand je parle de vélos quotidiens, c'est pour un usage pour toutes activités qui se déroulent au quotidien. Maintenant, je reviens encore là-dessus, après c'est aussi aux gens à être honnêtes par rapport à la demande qu'ils font. M^{me} la Municipale, Sandra Cottet-Parvex nous a parlé du travail, je suis Président de ProVélo Chablais, nous avons contacté quasiment toutes les grosses entreprises de la région pour leur demander s'ils voulaient participer à une action qui s'appelle « Bike to work ». A part le site chimique, il y en a aucune autre qui s'est prononcée. Donc quand on parle d'aller au travail etc., il y a aussi du côté de l'employeur à favoriser la mobilité. Je vous ai parlé des écoles, pourquoi ? Parce que, quand on interroge les parents, la première chose qu'ils nous disent : les parcours ne sont pas sécurisés. Donc ça, c'est aussi un encouragement que les communes doivent faire, c'est-à-dire sécuriser les réseaux et après les enfants iront à l'école en vélo, ça évitera tout ce trafic de parents, que l'on ait des voitures parkées dans tous les sens etc., ce qui est aussi dangereux et accidentogènes. Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci M. Clivaz. Madame Sandra pour répondre (Cottet-Parvex).

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Une dernière précision, c'est que dans la subvention actuelle, les entreprises peuvent obtenir cette subvention pour autant qu'ils le fassent pour leurs employés, pour leurs déplacements professionnels. Autre chose, je peux vous dire que l'Administration communale a bien participé à « Bike to work » et 2 années de suite.

Intervention de Sotillo José: Merci pour ces précisions. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent l'amendement sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Celles et ceux qui le refusent ? Des abstentions ? L'amendement est refusé avec 25 contre, 14 pour et 0 abstention. Il est 21h04, je vous propose une pause de 8 minutes. Petit pipi et cigarette.

Je vous demanderais de reprendre place. Nous sommes pas encore à 8 minutes, mais presque. Merci de reprendre place. Nous passons à l'amendement numéro 6 : budget des investissements, rubrique numéro 6220.5010.07 page 111, places d'arrêts des transports publics, amendement PS par Isabelle Tissières, première signataire. Montant au budget, CHF 170'000.-, montant amendé CHF 210'000.-. Je passe la parole à Madame Tissières.

Intervention de Tissières Isabelle: Isabelle Tissières, groupe socialiste. Lors de la séance plénière du 5 mai dernier, Monsieur Planchamp de la Municipalité répondait à une résolution déposée par notre groupe concernant la sécurité des arrêts de bus TPC sur la route des Dents-du-Midi entre Collombey et Muraz. Concernant plus précisément l'arrêt de bus de la Charmette se trouvant sous les arbres juste devant le garage automobile Ecoeur, selon les éléments amenés par Monsieur Planchamp, cet arrêt de bus n'est pas

CONSEIL GENERAL

homologué et n'est pas conforme non plus d'un point de vue sécuritaire. La Municipalité parle d'une étude en cours, étude qui s'intéresse à tout le secteur qui va de la Charmette à la Barme et pas seulement à l'arrêt de bus en question ici. Et qui amènera un montant qui sera intégré au budget 2023 pour la réalisation des travaux.

Le groupe socialiste s'interroge quant au coût de cette étude qui ne figure pas au budget 2022.

Nous demandons à ce que le montant inscrit au budget soit plus conforme au coût réel en incluant un montant destiné à cette étude en cours. De plus, améliorer la sécurité provisoirement et à moindre coût, est tout à fait envisageable. Nous demandons donc également à ce qu'un montant supplémentaire soit dévolu à la mise en place d'une solution provisoire visant à améliorer la sécurité de l'arrêt de bus de la Charmette devant le garage automobile Ecoeur. La sécurité n'a pas de prix et à cet endroit, elle est pour le moins fragile. Pour les raisons évoquées, nous amendons ce poste à CHF 210'000.-. Merci de votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Tissières. Je passe la parole au rapporteur de la Cogest, Madame Biolzi.

Intervention de Biolzi Stéphanie: Stéphanie Biolzi pour la Cogest. La Cogest recommande d'accepter l'amendement par 6 oui et 1 refus.

Intervention de Sotillo José: Merci. Je passe la parole au Conseil municipal pour une prise de position.

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil municipal. Par rapport à cet amendement il existe, comme mon collègue Jean-Luc Planchamp l'avait relevé lors de la réponse, au budget 2022 il existe un montant de CHF 70'000.- qui est dédié en fait à une étude globale sur le quartier Charmette-Perraires comme on l'appelle. Cette étude a une volonté de vouloir réétudier ou de réanalyser l'ensemble de la zone puisqu'aujourd'hui on a l'entrée de la place de la Charmette et la sortie qui nous posent des problèmes. Cette place qui n'est peut-être plus adaptée aujourd'hui. Il y a également un autre projet, la RC302 qui est actuellement en réflexion, en étude avec le Canton. Et tous ces éléments, nous devons aussi réfléchir sur tout ce qui est de la récupération des eaux puisqu'on a aussi des problèmes sur ces secteurs-là, on doit trouver des solutions.

Donc, on a toute cette réflexion qui doit être faite. Et au budget 2022, nous avons un montant de CHF 70'000.-. Ce montant de CHF 70'000.-, je vous résume un petit peu les points, qui va s'occuper de cette étude, c'est l'axe de mobilité douce améliorée selon voie verte. Donc, c'est la voie verte entre les Perraires et la Charmette. L'axe de mobilité douce jusqu'à la Charmette, puisqu'il y a aussi un axe qui revient et qui traverse les parcelles des sœurs Bernardines, qui va de la rue Clos-Novex / Pré Raye et qui revient jusque sur le garage Ecoeur. L'arrêt de bus de la Barme qui ne nous satisfait toujours pas où là, on avait déjà amélioré en ajoutant un trottoir surélevé. Mais aujourd'hui, on voit qu'on a quelques soucis quand même avec les mises aux normes pour les personnes handicapées et autres. Donc, il y aurait dans cette étude-là une réflexion aussi pour ça. Il y a l'arrêt de bus de la Charmette également, l'amélioration et la mise aux normes. La modification de l'accès à la place de la Charmette avec l'optimisation aussi pour les véhicules privés et la mobilité douce et une modification de la place : c'est réorganiser les places de parcs, la gestion des autres surfaces, l'arborisation et puis un espace de détente.

Aujourd'hui, dans les plans qu'ils ont commencé à dessiner, un projet d'arrêt de bus, la place sera un petit peu décalée pour laisser un arrêt de bus qui ne viendrait pas sur la route directement, mais plutôt en

CONSEIL GENERAL

sortie. Actuellement, ce sont des réflexions qui sont faites, je n'ai pas voulu mettre le plan ce soir au tableau pour éviter de penser que c'est ce plan définitif qui serait fait, parce qu'on est vraiment actuellement en discussion et en réflexion. Il faut aussi savoir, c'est une route cantonale, donc on ne va pas pouvoir nous décider comment on veut les choses, il y a des règles que le Canton suit et pour lesquelles nous sommes obligés de nous plier.

Donc, notre but à nous, c'était d'étudier tout ça en 2022, afin d'avoir une réalisation en 2023. Si tout se passe bien, car on sait toujours que si tout à coup, il y a des oppositions, des choses dans le cadre des projets, ça retarde toujours tout ça. Mais c'est clair pour nous aujourd'hui, on n'est pas satisfaits de ces 2 arrêts de bus. Si on doit avoir une réflexion, c'est sur le global et sur l'ensemble, vis-à-vis du Canton. Et aujourd'hui, en fait, c'est prématuré d'amender le budget avec un montant supplémentaire puisque le temps qu'on ait les réflexions, le temps qu'on se mette d'accord avec le Canton et ainsi de suite, on n'aura pas la possibilité de faire une réalisation et potentiellement, cette réalisation pourrait nous poser problème. Comme je disais avant, on a toute une réflexion au niveau de la récupération de toutes les eaux de surface, qui amène qu'on devra certainement recréer des conduites, mettre des nouvelles conduites sur place. C'est possible que l'arrêt de bus puisse poser problème à l'avenir, sachant qu'on a quand même des soucis avec certaines parcelles privées et publiques, avec des choses qui sont sur le public et qui aujourd'hui pourraient nous poser problème sur les chemins à mobilité douce entre le rond-point du garage Ecoeur en direction de la Charmette et des Perraires.

Le Conseil communal vous demande de refuser cet amendement afin de pouvoir nous laisser le temps en 2022 de mettre tout à plat et vraiment de pouvoir avoir une réflexion globale sur ce quartier. Voilà merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Vieux. J'ouvre maintenant la discussion générale. Qui veut bien s'exprimer ? La discussion est donc close. Madame Tissières je peux encore vous laisser la parole. La discussion est close puisque le premier signataire et la Municipalité peuvent prendre encore la parole.

Intervention de Tissières Isabelle: Je voulais juste répondre à ce qui vient d'être dit. En effet, donc j'avais connaissance de ce projet à moyen terme. Et ici, cet amendement s'intéresse en fait à sécuriser un arrêt de bus uniquement à titre provisoire. Cet arrêt de bus est problématique pour plusieurs raisons comme vous venez de l'évoquer mais néanmoins, il est là, il n'est pas sécurisé du tout et il y a probablement des solutions à titre provisoire et à moindre coût qui sont envisageables et qui pourraient ne pas poser problème le jour où il faudra mettre en place ce qui sera déterminé par l'étude. C'est l'objectif de cet amendement.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Tissières. Je remercie les scrutateurs de se lever. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent l'amendement sont priés de se manifester en levant la main. Celles et ceux qui le refuse ? L'amendement n° 6 est refusé avec 20 contre, 15 pour et 4 abstentions. Nous passons au dernier amendement n° 7, budget des investissements, rubrique numéro 7200.5290.10 page 113 : modification au règlement des eaux usées, amendement PS par Cheryl Clivaz, premier signataire. Montant au budget CHF 50'000.-. Montant amendé : aucun. Je passe la parole à Monsieur Clivaz pour le développement de l'amendement.

Intervention de Clivaz Cheryl: Cheryl Clivaz pour le parti socialiste. Pourquoi cet amendement a été déposé ? Et bien, dans la réponse que la Municipalité a apportée, il est clair que ce ne sera pas forcément dépensé. Elle le dit, mais si ce soir on vote pour maintenir cet amendement, la Municipalité aura le droit, mais elle n'a pas l'obligation. Et puis, moi ce qui m'a poussé dans la réflexion, la première chose, c'est par

CONSEIL GENERAL

rapport à la STEP parce que les eaux usées, c'est la STEP. Actuellement, elle est en construction. Quand elle sera finie et que les subventions seront versées, elle va nous coûter 14,3 millions de francs, peut-être un peu moins parce qu'on a des coûts de réalisation inférieurs. Si on regarde les comptes, par rapport déjà à l'insuffisance de financement, on est à 2,5 millions au 31 décembre 2020. On a CHF 500'000.- dans le budget 2021 d'insuffisance et on a quasiment 1 million dans celui de cette année que nous allons voter tout à l'heure. On va se retrouver avec 4 millions. Donc, comme la loi le dit, dans 8 ans on va devoir commencer par rapport au premier déficit à financer. Donc, avec un investissement de 14 millions même que maintenant, si on prend les 3 dernières années, 2020-2021 et 2022, on amortit de 2 millions, il reste encore 12 millions. Ça veut dire que dans les années futures, on aura quasiment 1 million de déficit, d'insuffisance sur ce secteur. 1 million, dans le budget de cette année, on a 1,1 million, ça veut dire qu'on va devoir doubler la taxe pour résorber le déficit qui est en train de se creuser, du à la nouvelle STEP. Maintenant, pourquoi je dis qu'il faut attendre ? C'est parce que le règlement va déjà être soumis à « Monsieur Prix ». Donc « Monsieur Prix » va déjà regarder la proportion entre la taxe fixe et la taxe de consommation. Parce que si le principe du pollueur-payeur n'est pas respecté, par exemple, ce règlement pourrait être refusé par la Confédération. Et puis surtout, au mois de mai l'année prochaine, on va voter sur la fusion. Suivant le résultat qui va sortir des urnes, ce règlement il va être révisé dans les 2 ans qui suivent la fusion. Donc, on va faire un règlement aujourd'hui pour aller dans quelques années de nouveau, mettre sur la table un nouveau règlement en cas de fusion avec la commune de Monthey. Comme ça a été relevé par Manuel Doval dans l'entrée en matière pour le budget, effectivement, la commune elle peut augmenter les taxes. C'est le règlement qui est actuellement en vigueur, c'est ce que j'ai mis dans mon amendement, elle peut augmenter jusqu'à CHF 300'000.-. Si déjà elle veut commencer à résorber ce déficit, cette insuffisance de financement au budget. Et puis, surtout le but, ce n'est pas de s'infliger une double peine. Parce qu'en cas de fusion, qu'est-ce qui va se passer ? C'est qu'on va déjà commencer maintenant à réviser le règlement et peut-être rentrer avec des taxes très fortes et puis surtout après, si Monthey fait sa FuturoSTEP, on va encore payer la STEP de Monthey. Les consommateurs « eaux usées » de la commune vont payer 2 fois. Une fois pour notre STEP et paierons après la STEP de Monthey. Je pars du principe qu'il faut attendre déjà le résultat. Toute façon la commune, elle a déjà la possibilité d'augmenter les taxes actuellement et après on verra ce qui va se passer et on avisera.

Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Clivaz. Je passe la parole au rapporteur de la Cogest. Madame Biolzi.

Intervention de Biolzi Stéphanie: Stéphanie Biolzi pour la Cogest. L'amendement est accepté par 5 voix, aucun refus et 2 abstentions.

Intervention de Sotillo José: Merci. La parole est donnée au Conseil municipal pour la prise de position.

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil municipal. Par rapport à la problématique des eaux usées pour rappel, il n'y a pas que la STEP. Nous avons aussi en amont, tout le réseau d'eau, le réseau des eaux usées, mais aussi, la problématique de toute une stratégie qui a été mise en place depuis plusieurs années, une stratégie pour les années à venir. Il est clair que c'est un règlement qui, même si nos 2 communes viendraient à fusionner l'année prochaine, qui ne pourrait je pense pas être réglé dans les 2 ans qui suivent puisque les stratégies de nos 2 communes à ce moment-là devraient être revues sur leur globalité. Nous avons aujourd'hui 2 roseaux distincts par rapport aux eaux usées, demain, je ne sais pas ce

CONSEIL GENERAL

qui adviendra. Si on vient à fusionner. Il est clair d'une chose, c'est que cette problématique sera liée peut-être à plusieurs postes. Parce que si chaque fois on vient nous dire « on doit attendre l'année prochaine, voir si on va fusionner ou pas » et ainsi de suite, il y aura aussi les questions après du réseau électrique et de beaucoup de choses. Je vous rassure, Monsieur Clivaz que dans les 2 ans qui suivent, si on vient à fusionner, ça va être compliqué de régler tous les règlements, surtout ce genre de point-là. Un autre point qui est important, actuellement nous sommes en train de remettre à jour le PGEE le plan général d'évacuation des eaux qui est un gros morceau puisque nous sommes en train de revoir sur l'ensemble du territoire communal, qu'est-ce qu'on fait avec les autres surfaces ? Les eaux de pluie ainsi de suite. Est-ce qu'on les infiltre ? Est-ce qu'on les récupère ou pas ? Donc, on est en train de remettre à jour ce règlement, ce document afin qu'on puisse savoir à l'avenir comment on va procéder sur le territoire de la commune. Il est clair qu'on va devoir je pense, pousser certains citoyens à revoir la récupération des eaux sur leurs terrains privés, puisqu'aujourd'hui s'ils n'ont pas les installations pour, il y aura aussi des questions de ce côté-là. Donc, ce plan général d'évacuation des eaux est vraiment très important et ce document est actuellement en train d'être mis à jour. Mais, parallèlement à ça, il est clair qu'on doit réviser notre règlement sur les eaux usées qui a plus de 40 ans. Ce règlement, cette démarche qui est un processus relativement long et très cadré par le Canton du Valais. Pour rappel, ça fait quelques années qu'on en parle, puisque lorsqu'on a avancé sur le projet de la STEP, comme c'était des investissements importants, on a un peu mis de côté aussi en attendant de voir comment allait se dérouler cet investissement. Parallèlement, aussi par rapport au PGEE, puisque le PGEE va avoir des incidences importantes sur le réseau des eaux usées. Bien sûr, normalement avant de soumettre au Conseil général, on doit pour ce genre de règlement, bénéficier d'un préavis favorable du service l'environnement. Et on doit également demander à « Monsieur Prix » s'il est d'accord ou pas, par rapport aux taxes qu'on mettra en place sur ce règlement. De mon point de vue, je me disais : 2022, on attaque dans les 6 premiers mois de l'année et dans le deuxième semestre l'idée, c'était quand même d'avoir un contact avec la commission ad hoc ou une commission permanente qui gère ce dossier afin de pouvoir venir vous présenter quelque chose et voir aussi un peu, comment vous voyez, mais avec des choses bien précises, bien définies, avec la stratégie du Conseil. La fixation des taxes qui découle, c'est une démarche très complexe. Je ne vous cache pas que l'année passée, quand on a fait le budget, quand M. Udressy est venu vers moi en disant : « Ecoute Mikaël, il faut qu'on mette en place un budget, il faut qu'on mandate un Bureau » Je lui ai dit, encore un Bureau, pourquoi ? Et c'est vrai que nous avons rencontrés dernièrement le Bureau Solera SA qui gère actuellement les mises à jour du PGEE, avec qui on a discuté. C'est là que j'ai vu en fait, que c'était une tâche assez complexe, puisque la directive elle fait plus de 37 pages avec des choses assez compliquées. Donc la partie « règlement », c'est pas trop problématique parce qu'on prend la proposition du Canton et on l'adapte à notre commune, mais après c'est toute la tarification qui est assez complexe, où il existe plusieurs possibilités vis à vis de la population. Pour rappeler un exercice qu'on avait déjà fait, c'était sur les déchets, où là aussi on a dû avoir des stratégies, des choix, comme on fait pour les entreprises, comme on fait pour les privés. Il y a aussi des stratégies par rapport aux citoyens, par rapport aux entreprises. Donc là aussi, il y a vraiment un processus important.

Pour rappel, le budget il est établi l'été. Nous, le Conseil communal, pour pouvoir vous fournir les données et le budget, travailler dessus, je dirais l'été plus la rentrée. Ce qui amène qu'on ne peut pas avoir en main tous les chiffres qu'on espère avoir, pour ce budget. On part sur des estimations. Dans le cas de figure qui est là, pour qu'on puisse obtenir un chiffre, on s'est rapproché ou plutôt on a regardé qu'est-ce que les communes voisines faisaient. Actuellement, il y a la commune de Port-Valais et de Vionnaz qui sont actuellement en train de faire cette tâche. Et puis, on a pu constater en fait que les montants mis dans leur budget correspondaient à CHF 50'000.-. Ce qui était aussi intéressant avec le Bureau Solera SA, c'est de pouvoir échanger avec eux, savoir qu'elles étaient les tâches à faire, savoir ce qui était compliqué. Donc, on a pu avoir vraiment, de leur point de vue, une précision sur ce côté-là. On a pu constater pendant cette

CONSEIL GENERAL

séance qu'on pouvait nous, la commune, au sein de l'Administration, faire plusieurs tâches qui étaient demandées dans ce mandat. Il est clair qu'aujourd'hui, on a pu voir que ce montant de CHF 50'000.- était plus que suffisant. C'est pas parce que nous avons CHF 50'000.- que nous allons les dépenser, mais il est clair qu'on va, dans la mesure du possible, affecter aux ressources internes, une grande partie du travail de ce mandat afin d'éviter qu'on ait un coût supplémentaire. Ce mandat d'accompagnement, il est nécessaire, le Canton ne peut pas l'obliger, mais il le recommande très fortement. Car ils attendent d'avoir entre les mains un dossier qui vienne d'un Bureau, parce que c'est ce qu'ils nous ont bien fait comprendre entre les lignes. C'est clair que le montant aujourd'hui qui est mis au budget pour nous, il est plus élevé que ce qu'on pense dépenser. Mais on pense quand même le laisser à CHF 50'000.- afin qu'on puisse travailler, sachant qu'on passait de CHF 50'000.- à CHF 0.-. Je voulais vraiment mettre cela en avant, pour bien faire comprendre que ces mesures d'accompagnement, ce n'est pas quelque chose qu'on a décidé comme ça, c'est quelque chose qui est nécessaire. Aujourd'hui, comme notre règlement sur les eaux usées qui concerne notre réseau, qui est un réseau bien distinct, on doit le mettre à jour, c'est clair que maintenant, comme la STEP arrivera en fin de travaux l'année prochaine, on sera plus à l'aise par rapport aux coûts finaux et puis, dans le cadre de cette étude, on sera aussi à l'aise par rapport, à fixer vraiment la tarification par rapport à nos eaux usées. Au nom du Conseil, on vous demande de refuser cet amendement. Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci M. Vieux. J'ouvre maintenant la discussion générale. Quelqu'un veut-il s'exprimer ? Monsieur Romain Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. De notre côté, nous soutenons la démarche de la Municipalité. Félicitant d'ailleurs qu'elle applique justement une politique proactive et qu'elle n'attende pas sur le résultat de la votation du 15 mai pour avancer. Nous refusons l'amendement.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Gex-Fabry. D'autres prises de parole ? La discussion est donc close, peuvent encore intervenir le Conseil municipal ou encore le premier signataire.

Intervention de Clivaz Cheryl: Cheryl Clivaz pour le parti socialiste. J'entends bien la réponse de la Municipalité. Toujours est-il que dans le plan financier 2022-2025 pour l'année 2023, il y a quand même encore un budget de CHF 30'000.- qui y figure donc la on parle que CHF 50'000.- voire moins seront suffisants. J'ai bien compris donc la nécessité par rapport au PGEE. Maintenant, je suis un peu interpellé par rapport à la réflexion sur les eaux claires ou les eaux de ruissellement. Donc cela veut dire que la Municipalité va faire la réflexion suivante : il y a tant d'eaux qui sont consommées, d'un côté en eau potable, de l'autre côté, ça veut dire qu'on aura les chiffres de la STEP qui sortent par différence, en toute bonne logique, ça devrait être les eaux de ruissellement. Après, cela veut dire qu'il y a des gens qui ne devraient plus payer : ceux qui infiltrent leurs eaux perdues etc. et les autres qui devraient payer car ils n'infiltrent pas leurs eaux.

J'imagine le travail que cela doit représenter au niveau de la commune et puis aussi toutes les négociations pour dire : « Attends, moi j'infiltre mon eau, non mais ça et si etc. », sans parler qu'on n'est pas en séparatif, donc je sais pas du point de vue juridique, comment on va pouvoir justifier d'une tâche quand on n'est pas en séparatif. Il y a aussi la sécurité du droit par rapport au passé. Et ça veut dire que si on diminue ceux qui n'infiltrent pas leurs eaux, ça veut dire que ceux-ci vont augmenter le prix de la taxe parce que ceux qui infiltrent leurs eaux vont moins payer. Donc, le report actuellement au niveau de la quantité d'eau, vous avez un peu à quelque part, la quadrature du cercle à résoudre. Moi, l'amendement

CONSEIL GENERAL

effectivement, comme vous le présentez, pourquoi pas le retirer. Maintenant, la question qui se pose au final, c'est : qu'est-ce que ça va déboucher ? En 6 mois faire ce travail là et arriver devant une commission ad hoc ou une commission permanente, j'ai quelques doutes.

Je suis partagé par rapport à l'amendement. Est-ce qu'il faut le retirer ou est-ce qu'il faut le garder ? Dans un premier temps, vous pouvez très bien faire le travail, collaborer et il y a pas urgence puisque pour l'instant vous avez la possibilité d'augmenter la taxe. Donc, on ne ferait que différer d'une année le principe même de mettre en application. Le PGEE, je ne sais pas s'il est vraiment abouti jusqu'au bout. Il y a aussi un montant au budget pour les eaux industrielles. Je pense ça va aussi venir se greffer là-dessus. Il y a un amalgame, je ne sais pas si on est un peu trop vite par rapport à la demande du Conseil municipal. En l'état, je maintiens l'amendement.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Clivaz. Monsieur Mikaël Vieux.

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil municipal. Monsieur Clivaz, c'est vrai que les questions que vous posez, c'est un petit peu ce que le Bureau va faire, nous aider. Nous aider à mettre sur papier les questions, peser le pour le contre. C'est ce que nous avons fait avec la taxe sur les déchets. A un moment-donné, on a dû prendre des décisions. Dire : qu'est-ce qu'on fait des entreprises ? Les plus grandes, les plus petites ? Qu'est-ce qu'on fait ? Et ainsi de suite. Donc là, avec ce règlement sur les eaux ça va être la même chose. On aura le soutien du Bureau qui va venir, lui, avec son côté connaissances, puisqu'ils ont déjà fait d'autres communes à ce sujet. Peut-être être un peu critique sur notre vision qu'on aurait sur notre réseau, ainsi de suite. Il est clair qu'aujourd'hui, le besoin de cet accompagnement pour choisir la meilleure des méthodes, elle est claire. C'est le Bureau qui va nous aider. Après, par rapport à ce que je vous ai dit avant, l'idée de la commission, c'est vrai que si j'écoute mon Chef de service, Abel Udressy, il me dit toujours : « Ouf, faut qu'on prenne le temps, on ne peut pas partir tête baissée. » C'est clair que moi, j'ai une volonté avant la fin de l'année prochaine, de pouvoir voir la commission avec une présentation. Je ne vais pas demander à la commission d'avoir un travail dessus, un rapport dessus. Mais essayer d'avoir un échange afin de voir au niveau du travail accompli durant l'année 2022. C'est cela le but. Ce n'est pas le but d'avoir un rapport fini, quelque chose de la commission. C'est clair qu'on ne pourra pas aller plus vite que la chanson, c'est sûr. Voilà, donc ce côté-là, pour vous assurer que, non ça va avec le timing, si on le prend comme vous l'avez dit, il est court et on n'arrivera pas à le réaliser. Et le Conseil communal veut une transparence avec le Conseil général et nous, de ce côté-là, c'était séduisant de se dire : on peut déjà amener la vision assez bien définie et entendre la commission à ce sujet pour pouvoir ensuite aller de l'avant. Avoir ce préavis du service de l'environnement, avoir le retour de Monsieur Prix pour ensuite après qu'on puisse rentrer dans le vif du sujet pour avancer avec la finalité de ce règlement. Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Vieux. Je demande aux scrutateurs de se lever. Nous passons au vote. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent l'amendement, sont priés de se manifester en levant la main. Celles et ceux qui le refuse ? Des abstentions ? L'amendement numéro 7 est refusé avec 25 contre, 7 pour et 7 abstentions. Nous avons donc terminé la discussion sur les amendements et nous passons maintenant à la discussion de détail sur l'ensemble du budget. Pour être le plus efficace possible, je vais passer le budget par rubriques générales. Si vous avez des questions, je vous prie d'être attentifs et d'annoncer le numéro de la rubrique concernée et la page. Avez-vous des questions ou des remarques concernant le message du Conseil municipal ? Page 3 à 11 ? Avez-vous des questions ou des remarques sur le plan financier quadriennal 2022-2025 page 14 ?

CONSEIL GENERAL

Intervention de Doval Manuel: Manu Doval pour le groupe PLR. Donc dans le plan quadriennal, on voit un excédent de charges de 1,7 million puis l'année suivante 1,5 million, puis 1,4 million. Ma question c'est : est-ce qu'on interprète juste ces chiffres ? Est-ce que réellement on se dirige vers 3 années avec un montant de charges aussi élevé ?

Au vu des derniers comptes réjouissants, nous nous étonnons des projections futures qui nous font penser à une détérioration certaine des finances de la commune. Est-ce qu'on doit prendre des mesures dès maintenant ? C'est un petit peu mes questions et notre groupe déduit qu'il s'agit des prélèvements sur les fonds financiers spéciaux qui grèvent les finances. Mais on aimerait bien des explications à ce sujet-là de la part de la Municipalité. Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci, Monsieur Doval. Monsieur Turin pour le Conseil municipal.

Intervention de Turin Olivier: Merci Monsieur le Président. Oui effectivement, Monsieur Doval, vous supposez juste. Le plan quadriennal est projeté avec des augmentations de charges des recettes linéaires, il ne prend pas en considération les prélèvements ou attributions aux fonds et financements spéciaux, c'est juste. D'ici à 2023 on aura certainement révisé, du moins partiellement, les taxes communales. Ce qui va nécessairement ajuster ces taxes qui sont au coût effectif en apportant des revenus supplémentaires. Le montant de l'excédent de charges va, de ce fait, se réduire d'autant. On essaiera d'affiner au mieux le calcul dans le prochain plan quadriennal. Il faut juste noter que la méthode de calcul a changé avec le MCH2, puisque ces prélèvements aux financements spéciaux n'entrent plus dans le calcul de la marge d'autofinancement, comme on l'a parlé au départ.

Il manque donc l'aspect de l'ajustement sur les autofinancés, dans ce budget. On va y remédier et on va prendre ça en considération dans le futur. C'est bien remarqué, effectivement, les communes je crois comme Fully et Conthey ont fait un budget de la même manière que nous en ne prenant pas non plus en charge, mais leur Conseil général était moins avisé que vous. Donc, bonne remarque.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin. Sur les principaux éléments du budget 2022 pages 16 à 22 ? Budget de fonctionnement, compte 0, administration générale, page 24 à 29 ? Monsieur Doval.

Intervention de Doval Manuel: La page 27, le numéro 0220.3132.50 on aimerait juste savoir pourquoi il y a eu une diminution qui est aussi importante que cette rubrique là.

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Effectivement, ce poste ne prend plus en compte les prestations de l'analyse de la fusion faite par SEREC notamment. Il ne reste dans ce compte que les frais d'actes ordinaires et l'enquête de satisfaction. Raison pour laquelle il y a une diminution si importante de cette rubrique.

Intervention de Sotillo José: Numéro 1, ordre et sécurité publique, défense page 30 à 38 ? Romain Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. J'ai une petite question, pour le point 1110.3111.00 à la page 30.

CONSEIL GENERAL

Ca concerne la mise à jour du réseau et parc de vidéosurveillance, je voulais savoir si ça concernait un réseau qui était uniquement existant ou bien des nouvelles installations ? Quoi qu'il en soit, quel est ou quels sont les secteurs concernés ?

Intervention de Sotillo José: M. Jean-Luc Planchamp pour le Conseil municipal.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Jean-Luc Planchamp pour le Conseil municipal. Cette somme elle est simplement une mise à jour de notre parc actuel. On est en pleine réflexion avec la société Retel pour remettre à jour notre parc. Il y a des caméras qui sont inutilisables à l'heure actuelle. Et la première étape, c'est vraiment de remettre à jour pour qu'on puisse avoir un minimum d'images. Merci.

Intervention de Doval Manuel: Manu Doval pour le PLR. En page 30 le numéro 1010.4270.11 amendes. L'année passée au budget, nous avons fait une remarque sur le montant de CHF 75'000.- budgétisé. La réponse de Monsieur Planchamp a été : on ne court pas pour augmenter ce chiffre. Nous constatons aujourd'hui au budget CHF 45'000.-. On souhaitait juste remercier Monsieur Planchamp et noter que ça s'est avéré et nous le remercions.

Intervention de Sotillo José: Merci M. Doval. Point n° 2 formations, page 39 à 50 ? Romain Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. Page 49 2300.3132.00 les cours d'appui. Comment est-ce que ça se fait que le montant prend sensiblement l'ascenseur ?

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Effectivement, M. Gex-Fabry est très attentif, il a passé 8 ans dans la commission formation professionnelle, et je reconnais-là dans son attention particulière pour les cours d'appui aux apprentis. Cette année, nous avons eu un nouveau concept pour cette dispense des cours d'appui, une simulation qui a été faite par la nouvelle commission en formation professionnelle, qui est donc chapeautée par Véronique Chervaz.

Cette commission s'est penchée sur les cours d'appui en question en clarifiant d'abord les critères d'accès, il a été décidé 2 critères. D'abord, la note : 4 et en dessous, octroi d'appui et deuxièmement, motivation de l'apprenti. Le prix demandé à l'apprenti est désormais de CHF 10.-. Cette somme, elle a semblé raisonnable, elle donne un caractère plus important aux cours donnés, la part cantonale est de 30% jusqu'à concurrence d'un cours de CHF 45.-, ça vous le savez déjà.

La commission s'est déterminée de la manière suivante, par rapport aux personnes qui octroierons ces cours d'appui : des étudiants de collèges et d'écoles de commerce pour les cours de langues, de français, de mathématiques et de comptabilité. Des personnes formées de la commune qui pourraient mettre leurs compétences professionnelles au service des jeunes, des enseignants qui pourraient plutôt enseigner tout ce qui est aspect méthodologique : comment apprendre à apprendre. Et enfin, Multicours bien sûr, comme déjà actuellement, la collaboration avec Monthey dans des demandes plus spécifiques qui ne pourraient pas être prises en charge par les prestataires qui ont été mentionnés juste auparavant. Au bout de 6 heures, une réévaluation. Il a aussi été demandé, dans la mesure du possible, de mettre une salle à disposition pour ces cours, un lieu neutre où l'apprenti pourrait étudier de manière plus propice. Les aspects communication ont été pris en considération, qui ne sont pas compris dans ce compte-là, mais pour que vous sachiez également qu'on compte justement réactiver ces cours d'appui, grâce à notre Bureau de communication Kiwi.

CONSEIL GENERAL

On imagine aussi qu'on a eu relativement peu de cours d'appui cette dernière année peut-être aussi dû au Covid-19. Et puis, on imagine que la prochaine année on aura davantage de cours d'appui octroyés, raison pour laquelle on a augmenté sensiblement le budget.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin. Compte n° 3 culture, sport et loisir, église page 51 à 63 ?

Intervention de Fauquet Lucie: Lucie Fauquet pour Les Verts. Donc, ça concerne le compte page 55, n° 3320.31.20.10 l'alimentation en électricité, donc pour le panneau d'infos digitales. Nous on avait toujours la question : quelle est la consommation en électricité ? S'il vous plaît. Merci.

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Je sais qu'on a ce chiffre, il correspondait je crois, à la consommation d'un ménage, grosso modo, je ne sais pas si Emmanuel Bérard peut sortir le chiffre précis ?

On va mettre en attente cette question pour qu'on ait la réponse, mais on l'a, ça c'est sûr.

Intervention de Sotillo José: Autres questions ? Culture, sport et loisirs ? Compte 4, santé page 64 et 65 ? Compte 5, sécurité sociale page 66 à 73 ? 6 transports et télécommunications, pages 73 à 79.

Intervention de Vetter Chantal: Chantal Vetter pour Les Verts. On avait une question pour la rubrique à la page 75 6150.3132.50. Concernant l'inventaire et plan d'action sur la végétation de la commune, patrimoine arboré. Il y a 2 questions en fait. Premièrement, est-ce que c'est cet inventaire-là qui répond au postulat patrimoine arboré ? Si oui, pourquoi est-ce qu'il se trouve dans cette rubrique qui concerne les routes communales et pas dans la rubrique par exemple 75 protection espaces et paysages ou 76 protection de l'environnement ? Vu que les arbres ne sont pas seulement au bord des routes communales mais sur des parcelles publiques qui pourraient aussi se situer ailleurs que le long des routes communales. Merci pour votre réponse.

Intervention de Turin Olivier: M. le Président, Mesdames, Messieurs. Je me permets d'expliquer effectivement que cette étude répond au postulat qui a été accepté par vous-même ici au Conseil général, qui concerne l'arborisation. On a profité de ce postulat pour aller un peu plus loin que ce qui avait été demandé au départ. Ce qui avait été demandé, c'était de faire un inventaire des arbres sur le domaine public et non pas privé, vous vous souvenez, mais que cet inventaire permette de maintenir les arbres résistants, d'avoir une stratégie pour les protéger, voire même les remplacer. L'idée qu'on a là, dans cette étude sur l'arborisation c'est d'une part, de faire cet inventaire, c'est relativement fastidieux. Ça nous permet également d'avoir une planification pour l'arborisation future. Je vous le disais, lors du débat sur ce postulat qu'actuellement, ce n'est pas tellement de protéger l'arborisation existante, c'est plutôt de planifier la future harmonisation. Vous savez que toutes les communes, toutes les villes, même tous les villages vont sûrement bénéficier dans le futur de beaucoup plus d'arborisation le long des voies de communication, le long des voies de mobilité douce, sur les places également, on pense aux îlots de chaleur notamment. L'idée de cette étude déjà, c'est de planifier l'avenir, savoir où est-ce qu'on va faire l'arborisation, où est-ce qu'elle sera la plus intéressante ? Quels types d'espèces ? Parce que vous savez également que l'arborisation actuelle malheureusement, elle souffre de la modification du climat. Et puis, il nous faut choisir des espèces qui soient locales mais qui soient résistantes à cette sécheresse. Et puis

CONSEIL GENERAL

enfin, il faut également qu'on analyse l'aspect des voies publiques. Comment on fait pour faire une arborisation qui soit durable le long des voies de communication ?

C'est pour cela d'ailleurs en partie, qu'on a choisi de la mettre dans cette rubrique, on aurait pu la mettre ailleurs, mais on a trouvé intéressant de la mettre aussi là, parce qu'on va demander également des études sur les fosses dans le futur comme elles devront être mises en place pour que ça garantisse la durabilité de l'arbre. On ne veut pas tous les 20 ou 30 ans, couper les arbres pour les remplacer parce qu'ils sont plus du tout en forme ou effectifs ou ils sont en cours de sénescence précoce. Donc le but, c'est vraiment d'avoir une arborisation durable.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur le Président. D'autres questions sur ce compte n° 6 page 73 à 79 ? M. Doval.

Intervention de Doval Manuel: Manu Doval pour le PLR. La page 77, le numéro 6170.3111.20 achats machines et appareils. Juste savoir si c'est prévu au programme des machines électriques, surtout pour les souffleuses, parce qu'au niveau du poids et du confort sonore ce n'est pas négligeable. Donc, je suppose que oui mais juste pour avoir la confirmation.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Doval. Monsieur Planchamp.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Jean-Luc Planchamp pour la Municipalité. Effectivement, vous avez raison, on a déjà fait une étude en 2019 pour aller dans la direction de matériel électrique.

Dans le cadre de la débrousailluse, on a déjà constaté une chose : premièrement, c'est que le coût actuel d'une machine électrique est 4 fois plus cher qu'une machine standard, cela fait CHF 3'200.- contre CHF 900.- les devis qu'on avait reçu à l'époque. En plus, il faut se dire que les batteries ou le temps de fonctionnement, il est complètement différent. On doit chaque fois les charger, ils ne tiennent pas le coup. Pour l'instant, pour un usage privé ça fonctionne mais pour un usage professionnel, ça s'est avéré pas encore au point. C'est pour ça que l'étudier, on peut vous montrer le devis, il n'y a pas de soucis. Mais pour l'instant c'est pas d'actualité parce que les machines ne sont pas assez performantes.

Intervention de Sotillo José: Merci M. Planchamp. D'autres questions ? M. Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. A la page 75, le poste 6150.3132.50. Il y a une étude de mobilité sur la route de la Raffinerie. Qu'est-il prévu de faire ou de modifier puisque la route est relativement récente, en tout cas jusqu'au chemin des Andins. Est-ce pour prolonger un trottoir jusqu'à la zone industrielle ?

Intervention de Turin Olivier: Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La question concerne la route de la Raffinerie. Cette étude de mobilité est liée, je vous le disais au départ en introduction effectivement, le nouveau PAZ planifie différentes voies de communication qui vont devenir voies de mobilité douce. Il est probable mais pas encore certain, que cette route, avec la cadence à la demi-heure des trains, devienne une voie de mobilité douce. Raison pour laquelle, il nous faut déjà maintenant analyser la mobilité le long de se transit qui va certainement avoir une nouvelle affectation par dans le future.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin. Je vois qu'il y a la réponse au panneau.

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le Président, j'en profite pour répondre. Effectivement, on a retrouvé la réponse, il s'agit de 20'000 kilowattheures annuels (par rapport au panneau digital et sa consommation entre la Charmette et les Plavaux, c'est pour le PV).

Intervention de Sotillo José: Merci. Nous terminons donc ce compte numéro 6. Avant de passer au point suivant, formellement, je vais vous faire voter pour la poursuite de la séance, puisque je vous rappelle que les séances durent 3 heures maximum. Selon l'article 30 du règlement, nous avons atteint ces 3 heures. Je demanderais aux scrutateurs et scrutatrices de se lever. Celles et ceux qui veulent poursuivre la séance sont priés de lever la main. Merci. Celle est ceux qui refusent de continuer la séance ? Des abstentions ?

Par 35 pour, 3 contre et une abstention, nous continuons la séance. Nous passons donc au compte n° 7, protection de l'environnement et aménagement du territoire, page 80 à 92 ? Romain Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. A la page 89, le poste de cité de l'énergie, le point 8790. Nous connaissons l'importance de l'image de ce label avec sa magnifique plaquette dorée, mais vu le montant alloué, nous aimerions savoir si le Conseil communal arrive à quantifier financièrement les vertus que ce label amène à la commune ? Arrive-t-on à en tirer des bénéfices ? Vos les montants alloués annuellement. Nous tenons à rappeler via cette petite intervention que chaque label a effectivement un coût qui n'est certainement pas négligeable.

Intervention de Sotillo José: Merci Romain Gex-Fabry. Mme Cottet Parvex.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet-Parvex pour la Municipalité. Effectivement ce label a un coût quand on le renouvelle tous les 4 ans. C'est aussi pour s'assurer des mesures qui sont mises en place et du plan d'action qui est établi chaque fois pour mettre en place des mesures concrètes. Dans les mesures concrètes que nous avons déjà pu établir, il s'agit de tout ce qui concerne l'optimisation énergétique des bâtiments communaux. On a pu déjà avoir des bonnes mesures et des bonnes implications au niveau des économies d'énergie des bâtiments communaux.

Effectivement, toute l'analyse augmenter le potentiel de notre énergie renouvelable avec la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques pour la consommation propre sur les bâtiments communaux et différentes autres mesures encore au niveau de la mobilité effectivement, qui sont prises en compte.

Effectivement, il y a un coût, alors ce n'est pas pour la belle plaquette sur la maison communale, mais c'est effectivement pour pouvoir mettre en place des plans d'action tous les 4 ans pour pouvoir mettre en place des mesures concrètes, qui ont du sens au niveau de l'efficacité énergétique, de la promotion des énergies renouvelables ou dans le domaine aussi de la mobilité.

Intervention de Sotillo José: Merci. D'autres questions sur ce compte n° 7 ? M. Clivaz.

Intervention de Clivaz Cherryl: Cherryl Clivaz pour le parti socialiste. Ca concerne le compte 7900.3132.50 c'est l'étude master plan Plavaux-Perraires-Halte CFF en page 91.

Ma question, elle est la suivante : je me pose vraiment la question, est-ce que la Municipalité ne confond pas vitesse et précipitation ? Je m'explique. C'est-à-dire que comme l'a dit toute à l'heure notre Président,

CONSEIL GENERAL

la réflexion doit émaner du PAZ-RCCZ donc ce PAZ-RCCZ doit être révisé prochainement par la commission ATA et ensuite il devra être approuvé par le Conseil général. Simplement, j'ai juste fait une réflexion au niveau de la halte CFF, on voit que la route de l'Épinette elle est coupée, il n'y aura plus de passage. On ne sait même pas comment la mobilité douce est prévue parce qu'on nous a présenté lors de la séance d'information des 23 & 24 novembre, la halte en 2035. Si on regarde les slides qui nous ont aussi été présentées, de nombreux points en suspens demeurent dans cette zone. Aussi on nous dit qu'il y aura une zone sportive. La décision, elle va appartenir au Conseil général. La Municipalité a une vision, certes, on peut la partager ou ne pas la partager, ça c'est une autre question. Mais est-ce que c'est nécessaire maintenant de partir avant que la commission ATA et après le Conseil général se soient prononcés sur le PAZ-RCCZ avec cette vision-là ? Alors qu'elle peut complètement changer. Engager une étude et dire : Voilà, maintenant, on avait prévu ça, mais ce n'est pas ça qu'il faut faire. Il me semble que là, on va un petit peu trop vite en besogne. Attendons que le Conseil général se soit prononcé et puis après, on aura suffisamment le temps pour mettre en application. Surtout que ces master plans, au niveau du timing ça ne prend pas 10 ans pour le faire. On sait où on veut aller, donc après on mandate un Bureau. Et puis surtout, on a vécu cela avec la zone commerciale surtout, c'est par rapport aux activités qui vont être faites, parce que c'est bien joli de dire « on veut faire une zone sportive », mais quel sport va venir, qu'est-ce que ça va amener comme personne, etc. Parce que ça va définir les axes, les grandeurs. On a parlé de ça tout à l'heure, la zone commerciale, c'est le cas typique. Suivant ce qui vient, quand on doit faire passer de l'eau dans un tuyau, on ne va pas d'abord choisir la section du tuyau et après on s'inquiète de la quantité d'eau qu'on doit faire passer. Intéressons-nous d'abord à la quantité d'eau, et après on définira les axes. Surtout que si on définit maintenant, ils vont avec une route, s'il faut prendre sur des aspects...

Intervention de Sotillo José: M. Clivaz, je m'excuse de vous interrompre, mais j'aimerais que vous posiez votre question.

Intervention de Clivaz Cherryl: Ma question elle est simple, j'aimerais avoir la réponse de la commune : pourquoi partir sur un master plan maintenant, pourquoi on ne peut pas le différer ? Pour moi, on va trop vite, c'est ça la question. Surtout il y a une zone en SDA, donc comment avec la LAT aussi, ils comptent intervenir sur cette partie-là, il y a beaucoup de questions en suspens.

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Olivier Turin pour le Conseil municipal. Je ne suis pas certain d'avoir bien compris votre question, mais je vais essayer d'y répondre au mieux. D'abord, peut-être en vous rappelant ce qu'on avait dit à la Commission de Gestion, à la question en page 16 et 17. Pourquoi lancer une étude sur tout ce périmètre déjà quasi affecté et bâti sur toute la surface alors même que le RCCZ doit être révisé ? Je ne pense pas qu'on réponde directement à votre question, enfin c'est dans la ligne. Une nouvelle halte CFF va être mise en place autour de 2026 : Collombey-le-Grand. Il y en a peu d'ailleurs en Suisse pour ces prochaines années, il y a uniquement 6 nouvelles haltes CFF, c'est dire l'importance de ce projet et la considération qu'à la Confédération également pas par rapport à notre région. Lorsqu'on sait qu'une halte CFF vient, on doit planifier parce que, dès lors qu'il y a une halte CFF qui est mise en place, il y aura des personnes qui vont l'emprunter. Et puis, ça permet de redéfinir notre mobilité dans toute la commune, raison pour laquelle, on est bien obligé déjà de planifier les accès par mobilité douce. C'est aussi une opportunité pour nous et puis ça, c'est un projet « transversal » qu'on a, c'est de faire en sorte que notre zone sportive elle soit réaménagée qu'elle corresponde aux besoins actuels. Donc, qu'est-ce qu'on fait ? On planifie la mobilité entre Muraz et cette nouvelle halte CFF qui est aussi pour les personnes de Muraz, celle de Collombey évidemment, tous les

CONSEIL GENERAL

quartiers de Collombey, on profite de ces voies de mobilité douce pour planifier aussi les bâtiments à but sportif, culturel, qui pourraient jouxter cette voie de mobilité douce.

Donc, finalement, il n'y a pas de précipitation, ce master plan il a toute légitimité à ce moment de la réflexion. Donc si vous me dites « Oui, mais on ne sait pas encore, est-ce qu'il y aura une voie sous le train qui va relier Collombey-le-Grand ». Oui de toute façon il y aura un lien entre Collombey-Perraires et Collombey-le-Grand, ça c'est sûr. Maintenant, on ne peut pas vous dire si ce sera une voie pour les véhicules à une voie, à deux voies, si ce sera uniquement mobilité douce. C'est beaucoup trop prématuré de le dire. Par contre, on doit planifier les accès à cette nouvelle halte CFF.

Intervention de Sotillo José: Merci M. Turin. Je passe au compte 8, économie publique, page 93 à 97. Mme Chantal Vetter.

Intervention de Vetter Chantal: Chantal Vetter pour les Verts. J'avais une question pour la page 95 rubrique 8400.3132.50 l'étude conjointe avec bourgeoisie. On se demandait qu'est-ce que c'était l'étude vu qu'elle concerne la rubrique tourisme, merci.

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil municipal. C'est une étude conjointe avec la Bourgeoisie qui va être faite avec la HES-SO afin qu'on puisse avoir une analyse et un dossier sur le tourisme de notre région. Principalement, c'était la Bourgeoisie et qui avait interpellé afin de développer au niveau des alpages et autres et on a trouvé intéressant de regarder avec eux cette réflexion. J'ai eu un contact avec un professeur d'HES-SO afin qu'on puisse déterminer un peu les besoins qui était la vision de la commune, de la Bourgeoisie. Sur cette base, ils nous ont fait une offre afin qu'on puisse avoir un rapport de leur pas pour qu'ils puissent nous donner une analyse de la situation actuelle avec des pistes futures et possibles par rapport à notre région, ce qui est possible de faire.

Intervention de Sotillo José: D'autres questions ? Nous passons au budget d'investissement.

Administration générale page 106 ? Ordre et sécurité publique défense page 106 ? Compte 2, formation page 107 ? Compte 3 culture, sport et loisirs, église page 108 ? Compte 4 santé page 108 ? Compte 5 sécurité sociale page 109 ? Compte 6 transports et télécommunications page 110 et 111. Monsieur Morisod.

Intervention de Morisod Florent: Florent Morisod, pour Les Verts. Compte 6220.5620.65 déplacement de la ligne AOMC. Dans ses réponses aux questions de la Cogest, la Municipalité a annoncé que le projet avait pris un peu de retard et puis que s'il n'y avait pas de recours, ce qui évidemment n'est pas du tout sûr, la nouvelle ligne pleine Monthey-Collombey-Aigle devrait être mise en service d'ici 2027. Étant donné que sur le trajet de la route cantonale avec différentes intersections, notamment à la rue de la Gare et la rue Saint-Didier, il y a déjà eu plusieurs accidents et puis, ces tronçons sont relativement dangereux, est-ce que la Municipalité a prévu de prendre certaines mesures provisoires de sécurité d'ici à ce que la nouvelle ligne AOMC soit mise en place ?

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. C'est une question effectivement récurrente, on en parle je pense depuis le début de l'ère du Conseil général ici à la commune de Collombey-Muraz par rapport à la sécurisation de la voie AOMC sur le long de la route RC302.

CONSEIL GENERAL

Actuellement, on est en discussion pour savoir quoi faire dans cette période très provisoire qui nous amène jusqu'à 2027.

En discussion actuellement, on vous donnera de nouvelles dès qu'on aura des précisions.

Intervention de Sotillo José: Merci. Compte n° 7 protection de l'environnement et aménagement du territoire, page 112 à 115 ? J'ouvre maintenant le débat final sur l'ensemble du budget, quelqu'un désire-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Nous allons donc passer au vote et je prie les scrutateurs de se lever. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent le budget 2022 tel qu'il résulte de nos débats, sont priés de se manifester en levant la main. Celles et ceux qui le refuse ? Le budget 2022 est donc approuvé à l'unanimité.

Intervention de Turin Olivier: Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. On est très heureux que ce budget 2022 ait été accepté par le Conseil général, on vous remercie encore vraiment de l'ambiance qui a prévalu entre la Cogest et le Conseil municipal, ça était une phase de travail très intéressante, qui a été très fournie évidemment avec beaucoup de discussions mais qui débouche sur une acceptation sereine de ce budget 2022. Merci à vous.

6. Rapport de la Commission de gestion sur la demande d'un crédit d'engagement pour la réfection des rues de Clos-Novex et Pré Raye

Présentation par le Conseil municipal

Intervention de Sotillo José: Je passe au point 6 de l'ordre du jour. Rapport de la Commission de Gestion sur la demande d'un crédit d'engagement pour la réfection des rue Clos-Novex et Pré Raye. Nous allons passer donc à la présentation par le Conseil municipal, rapport de la Cogest, entrée en matière, discussion de détail et vote final. Ce point donc remis à l'ordre du jour de ce plénum, la Commission de Gestion a pu établir son rapport comme le veut la procédure. Je passe donc la parole au Conseil municipal pour sa présentation.

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil municipal. Je vous rassure, je ne vais pas faire très long puisque le dossier est déjà connu, il a déjà bien débuté, le but c'est de ressortir un peu les éléments du message. Par rapport à l'introduction, en février 2019 on a mis à l'enquête en fait ce projet qui avait pour but de redonner à Collombey une route d'un quartier résidentiel, d'éviter que cette route devienne une route de transit, ou de facilité pour certains de ne pas passer sur l'axe principal, était vraiment de redonner en fait cette rue à ses citoyens qui habitent-là. Comme je l'avais dit à Radio Chablais, les Champs Élysées de Collombey. En septembre 2019, le projet a été homologué par le Conseil d'État Valaisan. Ce projet, je l'avais déjà présenté à la population, on l'avait présenté en long et en large afin de montrer quels étaient les aboutissants de ce dossier. Au niveau de la limitation, comme c'est un quartier résidentiel, l'idée c'était de le conserver en limitation 30 km/h, ce qui est le cas. Au niveau des aspects financiers, donc vous avez pu lire dans le message en fait que ce dossier, l'investissement avoisine les 4,2 millions. On a aussi dû mettre en stand-by puisqu'on avait la possibilité de pouvoir bénéficier de subventionnements qui proviennent du projet de la troisième génération de Chablais Agglo. Donc, pour pouvoir l'obtenir, on ne pouvait pas commencer à construire, donc on avait dû attendre vraiment le premier coup de pelle pour qu'on puisse avoir la validation de Berne. A ce sujet on a déjà eu un accord, cette estimation se fera sur la base du dossier final, ça avoisine à peu près 1 million en fait, le subventionnement qu'on toucherait par rapport à la Confédération, par rapport à ce projet dans le cadre

CONSEIL GENERAL

de la troisième génération de Chablais Agglo. Ensuite, au niveau du calendrier, l'enquête publique en février 2019, l'homologation en septembre 2019, la décision du cofinancement en octobre 2020. Vous pouvez voir qu'on a dû attendre avant de donner le premier coup de pioche. Le début des travaux, étape numéro 1 secteur Clos-Novex, on a attaqué ça en février 2021, pour une fin des travaux (étape numéro 2) au premier semestre 2023. C'est vrai que ce tronçon fait à peu près 1,5 km donc c'est un long tronçon qui amène des complications par rapport aux travaux puisque il a fallu faire en différentes étapes afin de pouvoir laisser aux habitants du quartier encore la possibilité d'accéder à leurs maisons et aussi par rapport à toutes les interconnexions avec les habitations privées, de trouver des solutions pour que ce soit vivable à l'avenir.

Ce crédit d'engagement est demandé sur la base d'un montant de 4,2 millions, comme le montant de la troisième génération de Chablais Agglo n'est encore pas bien défini, on ne va pas se baser par rapport à ça, mais il devrait avoisiner à peu près 1 million. Merci.

Rapport de la Cogest

Intervention de Biolzi Stéphanie: Stéphanie Biolzi pour la Cogest. Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, Chers collègues. Je vais vous soumettre le rapport de la Cogest concernant la décision d'un crédit d'engagement portant sur la réfection des rues Clos-Novex / Pré Raye. Entrée en matière sur le crédit d'engagement de la réfection des rues Clos-Novex / Pré-Raye est acceptée à l'unanimité des membres présents. Historique du dossier. Février 2019 : mise à l'enquête publique, septembre 2019 : homologation, courant 2020 : appel d'offres et adjudication des travaux, octobre 2020 : décision du cofinancement mesure Chablais Agglo 3, février 2021 : début des travaux. Le 14 juin 2021 la Cogest relève dans son rapport qu'un crédit d'engagement doit être soumis au vote au Conseil général. Le 27 septembre 2021, le crédit d'engagement mis à l'ordre du jour au Conseil général est retiré car le mandat n'a pas été attribué à une commission au préalable. Le 12 octobre 2021 : attribution du mandat de la Cogest par le Bureau. Le 26 octobre 2021 : séance de la Cogest et établissement du présent rapport. Le 1er septembre 2023 : fin prévue des travaux. Analyse financière. Le coût de l'aménagement posé sur les plans de la société Arc génie civil SA s'élève à CHF 371.- le m² sur une largeur de 10 mètres et une longueur de 1'130 m. Soit un total de CHF 4'192'000.- toutes taxes comprises. Le devis estimatif établi par le bureau conseil et le Conseil municipal a établi un devis total de 4,2 millions toutes taxes comprises.

Mode de financement. Selon le Conseil municipal, il n'est pas prévu de faire appel à l'emprunt pour le financement des rue Clos-Novex / Pré Raye. Conclusion : la Cogest partage l'avis que rénover les rue Clos-Novex / Pré Raye est une nécessité pour notre commune. Ce projet d'envergure divisé à 4,2 millions est financé sur 3 exercices, sans recours à un nouvel emprunt spécifique et bénéficie d'un cofinancement d'environ CHF 1'380'000.-. Finalement, la Cogest regrette que les premiers coups de pioche aient été donnés avant l'approbation d'un crédit d'engagement par l'organe législatif. Bien que le Conseil municipal ait souhaité présenter un projet finalisé en attendant la signature de la convention du cofinancement, il était déjà établi en février 2019 que le crédit d'engagement devrait faire l'objet d'une décision du Conseil général, ainsi, le Conseil général aurait dû traiter ce dossier plus tôt, en tout cas, avant le début des travaux.

Recommandations de la Cogest. La Cogest recommande à l'unanimité des membres présents d'accepter le crédit d'engagement tel que présenté. Cela étant, la Cogest décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité des membres présents.

Entrée en matière

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: Merci M^{me} Biolzi. Nous passons à l'entrée en matière. Je passe la parole à l'assemblée, à qui veut bien la prendre.

Intervention de Doval Manuel: Manu Doval pour le groupe PLR. Merci au Conseil municipal pour son message qui aurait pu et surtout aurait dû arriver plus tôt.

Dans tous les cas, j'espère que cela ne deviendra pas une habitude de devoir accorder des crédits après la sortie des fonds. Un grand merci à la Cogest et au rapport précis et à leur travail. Nous sommes d'accord avec le crédit d'engagement.

Intervention de Sotillo José: Merci. D'autres interventions ?

Intervention de Tissières Isabelle: Isabelle Tissières groupe socialiste. Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste remercie les membres de la Commission de Gestion pour leur travail et pour cet excellent rapport. Nous partageons l'avis de la commission concernant le fait que ce dossier aurait dû être traité bien avant le début des travaux. Le groupe socialiste accepte néanmoins l'entrée en matière. Merci.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. Je ne prendrai normalement qu'une fois la parole sur ce point, sachez que le groupe UDC accepte l'entrée en matière. Nous n'allons pas combattre ce crédit d'engagement nécessaire à la collectivité mais surtout pour des travaux bel et bien déjà en cours. Une fois de plus, nous regrettons la manière dont la Municipalité gère ce genre de situation avec des demandes de crédits qui arrivent après le début des travaux. À l'avenir, nous suggérons que lorsque les montants budgétés en lien avec un important investissement avoisine les 1,5 millions, sachant que nous nous retrouvons tout de même souvent avec des plus-values lors des comptes, il est fortement recommandé de demander systématiquement un crédit d'engagement afin de ne plus se retrouver dans un tel cas de figure.

L'UDC vous recommande d'accepter le crédit d'engagement pour la réfection des rue Clos-Novex / Pré Raye et nous remercions la Commission de Gestion.

Intervention de Métrailler Marie: Marie Métrailler pour le PDC. Nous soutenons ce crédit d'engagement, même si nous ne sommes pas entièrement satisfait du moment auquel ce vote nous est soumis. Il faut désormais aller de l'avant. Par contre, nous espérons vivement qu'à l'avenir, le vote du Conseil général aura lieu avant le premier coup de pioche.

CONSEIL GENERAL

Discussion de détail

Vote final

Intervention de Sotillo José: D'autres prises de parole ? Ce n'est pas le cas, est-ce que quelqu'un combat l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas. Elle est donc tacitement acceptée et nous passons à la discussion de détail. Nous pouvons donc passer au vote final, je remercie les scrutateurs de se lever. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent le crédit d'engagement pour la réfection des rue Clos-Novex et Pré Raye sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refuse ? Des abstentions ?

Le crédit d'engagement pour la réfection des rues de Clos-Novex et Pré Raye est accepté à l'unanimité. Je passe au point 7 : rapport de la commission ad hoc concernant le règlement intercommunal pour la gestion du service du feu des communes de Monthey, Collombey-Muraz, Massongex et Vérossaz. On va commencer par la présentation du Conseil municipal, rapport de la commission ad hoc + règlement intercommunal modifié, entrée en matière, discussion de détail, vote final. Je passe la parole au conseiller communal, Monsieur Planchamp.

7. Rapport de la Commission ad hoc concernant le règlement intercommunal pour la gestion du service du feu des Communes de Monthey, Collombey-Muraz, Massongex, Vérossaz :

Présentation par le Conseil municipal

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Chers conseillères et Chers conseillers généraux. Jean-Luc Planchamp de la Municipalité. Permettez-moi un petit historique sur le règlement intercommunal pour la gestion du service du feu des communes de Monthey, Collombey-Muraz, Massongex et Vérossaz qui vous est proposé ce soir. Vous, conseillères et conseillers généraux avez déjà adopté et validé ce règlement en 2019 par 34 voix pour, 0 contre et 6 abstentions. Le règlement a été suspendu par le Conseil d'État vu la constitution du nouveau corps appelé CSI Chablais-VS. Nous avons dû modifier les articles qui ne parlaient que de Collombey-Muraz, sans toucher le fond et le contenu des parties concernées. Ce soir, le règlement vous est donc présenté dans sa version ultime, travaillé dans le détail par la commission ad hoc créée pour l'occasion par votre Conseil général.

Je tiens à remercier infiniment cette commission qui a œuvré dans un délai extrêmement court et dans un bel état d'esprit, conjointement avec celle de Monthey. Cette commission vous proposera des amendements dont le contenu est d'ordre mineur, qui ne changent pas de façon significative le fond du règlement. A ces amendements, s'est greffé hors délai, et le Conseil municipal le déplore vivement, un nouvel amendement proposé par la Ville de Monthey. Le Conseil municipal s'est prononcé favorablement sur les diverses modifications proposées par la commission ainsi que l'amendement tardif proposé et vous invite à les valider ce soir. Merci de votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci M. Planchamp. Je passe maintenant la parole au Président de la commission ad hoc, Monsieur Gollut.

CONSEIL GENERAL

Rapport de la Commission ad hoc (+ règlement intercommunal modifié)

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le règlement ad hoc de la commission. Nous sommes intervenus grâce à vous, puisque vous avez mis sur pied cette commission et sur mandat du Conseil municipal en date du mois de septembre. Nous nous sommes réunis 2 fois : le 8 novembre et le 16 novembre. La première fois, on s'est réuni à la grande salle de la Maison de commune de Monthey et la deuxième fois, nous avons pu inaugurer la caserne du nouveau CSI Chablais-Valais.

Nous nous sommes réuni avec comme commission aggro de Monthey, je tiens à remercier Madame Launaz, la Présidente de la commission aggro de Monthey ainsi que sa secrétaire Madame Chantal Coppey qui étaient efficaces et dévouées. En plus des 2 commissions communales, il y avait des représentants des communes de Massongex, Vérossaz, Monthey ainsi que dans notre commune. Également, il y avait un représentant du CSI Chablais-Valais en la personne de Monsieur Romain Parvex qui était très compétent au niveau des réponses données à toutes les questions qui avaient été posées par les membres de la commission. Je ne vais pas vous faire l'affront de lire le rapport de la commission en entier puisque vous l'avez déjà reçu. Par contre, je pense qu'il serait intéressant surtout de venir sur les points qui ont été changés par rapport à ce qu'on avait approuvé en 2019. Je précise que ce rapport de commission a été approuvé à l'unanimité par tous les membres présents. Ce règlement a été validé par les communes de Massongex, Vérossaz et le Conseil général de Monthey. Le but est vraiment d'avoir un rapport commun.

Mis à part les problèmes orthographiques qui ont été corrigés, mis à part les changements de numérotation des alinéas qui étaient dû en fonction de certains décalages par rapport à des rajouts. Également quelques changements par rapport à des termes juridiques, je tiens à remercier Monsieur Côme Vuille qui nous a éclairé de ses compétences juridiques. Je vais commenter simplement les changements article par article pour les nécessaires. D'abord, l'article 2 alinéa 1.5. On a demandé une précision qui aura lieu d'amendement d'ailleurs. La lutte contre les épanchements d'hydrocarbures au niveau de la commission, on avait dit : est-ce que ce sont que les hydrocarbures ? Alors tacitement, c'était autre chose alors on a préféré ajouter « les autres polluants ». Ce sera l'un des 2 amendements sur lequel on devra se prononcer tout à l'heure. Ensuite article 3 alinéa 1.6. Traite les demandes de réduction de la contribution de remplacement. Alors, si vous pose la question qu'est-ce que « la contribution de remplacement » ? Je pense que vous ne savez pas, à part quelques pompiers ici. Alors, on a demandé de préciser que c'était effectivement la taxe pompiers. Article 8 alinéa 4. On a supprimé une partie de la phrase parce qu'au niveau juridique, elle n'avait plus droit par rapport à la loi cantonale. Donc, on a supprimé la fin de la phrase. Article 11 alinéa 2. C'est le fameux amendement qu'on va vous demander d'approuver tout à l'heure, qui a été demandé par le service juridique de la Ville de Monthey. Donc, je ne m'étends pas là-dessus pour l'instant, j'y reviendrai à la fin. Article 16 alinéa 5.6. On a rajouté le congé maternité ou paternité, pour rester dans l'air du temps, ceci tout à fait valablement.

Article 25 alinéa 1.1. « D'engager des moyens nécessaires ». Là aussi, au niveau juridique, on a dû supprimer la fin de la phrase. Ceci n'était pas de notre ressort. Ensuite, article 30 alinéa 1. On a rajouté des indemnités annuelles. C'était simplement pour ce mettre en conformité avec les annexes qui accompagnent ce règlement. C'est tout au niveau des grands changements de ce règlement. On demande en fait, au niveau de la commission, que 2 amendements : c'est ajouter l'histoire des polluants et puis l'histoire du congé paternité et maternité. Voilà, pour les 2 amendements demandés par la commission. Maintenant, par rapport à la commission, j'avais demandé une sorte de petit sondage par rapport aux membres de la commission concernant ce troisième amendement demandé par le service juridique de Monthey et les personnes qui m'ont répondues ont toutes été d'accord d'accepter cet amendement.

Ce règlement ne change pas énormément par rapport à ce qu'on avait voté précédemment, alors je vous demande de l'approuver s'il-vous-plaît afin de se mettre en conformité avec les communes voisines.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: Merci M. Gollut pour ces clarifications. Nous passons maintenant donc à l'entrée en matière. Je passe la parole à l'assemblée.

Entrée en matière

Intervention de Doval Manuel: Manu Doval pour le groupe PLR. Merci au Conseil municipal pour la présentation ainsi qu'à la commission ad hoc pour le rapport, quel dossier ! C'était censé être une simple validation d'un règlement et malgré tout, il y en a eu des va-et-vient et des allers-retours et ce, malgré un préavis initiale du Canton, donc un préavis positif initial du Canton.

En tout cas, ce dossier a le mérite de nous démontrer que faire un rapport en 2 mois, c'est compliqué et nous pouvons passer à côté de pas mal de choses. 2 amendements de dernière minute votés ce soir, des allers-retours entre Monthey et Collombey. Cette façon de travailler n'est pas convenable et travailler dans l'urgence n'amène rien de bon. Ce dossier nous montre également que la communication entre le Conseil communal et le Conseil général doit s'améliorer afin de travailler dans une ambiance sereine. Cette demande aurait dû arriver au Bureau afin qu'elle soit mise à l'ordre du jour, que le Bureau puisse étudier la nécessité de mandater une commission et ensuite suivre une procédure normale. Et non, dans les divers, à la fin d'une séance du Conseil général.

Malgré tout, nous allons accepter les amendements et le règlement. Je vous remercie.

Intervention de Sotillo José: Y'a-t-il d'autres prises de parole ? M. Romain Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. Nous remercions la commission ad hoc qui a traité le sujet dans un très court laps de temps. Nous sommes d'avis qu'il est important et nécessaire d'harmoniser ce règlement, c'est pourquoi nous acceptons l'entrée en matière et accepterons ce règlement tel que présenté par la commission avec ces amendements.

Attention tout de même, une erreur s'est glissée dans le rapport de la commission dans lequel notre Cher Président, Monsieur José Sotillo est présenté en première page comme Président du Conseil général de Monthey, il est clair que nous avons le plaisir de le connaître en tant que premier citoyen de Collombey-Muraz et pas à Monthey.

Concernant l'amendement tardif reçu par la Ville de Monthey. Nous estimons qu'un tel agissement est inadmissible de la part de la Ville de Monthey puisqu'elle a elle-même approuvé et transmis ce règlement pour traitement au Conseil général. Revenir avec des ajustements pareils après transmission du dossier et étude du sujet n'est pas très sérieux et nous tenons à le faire savoir. Visiblement, nous avons des habitudes de travail bien différentes qui, apparemment, Monthey se permet d'effectuer des allers-retours très facilement. Mais, pour la paix des ménages et surtout dans l'intérêt des bonnes collaborations avec les communes concernées, nous accepterons cette modification. Contrairement à ce qui est souvent annoncé lorsqu'on parle du sujet de la fusion, il faut se rendre compte que même en étant 2 communes séparées, nous arrivons à harmoniser un règlement très rapidement et même d'accepter, sauf surprise, des modifications de celui-ci au dernier moment.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Gex-Fabry. Madame Tissières.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Tissières Isabel: Isabel Tissières pour le groupe socialiste. Mesdames, Messieurs. Malgré une certaine critique envers la façon dont nous sommes amenés à voter sur cette question, nous reconnaissons la nécessité d'adopter ce règlement commun aux 4 communes dès à présent. Le groupe socialiste remercie la commission ad hoc pour son travail et accepte donc l'entrée en matière merci.

Intervention de Sotillo José: Est-ce que quelqu'un combat-il l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas. Elle est donc tacitement acceptée et nous passons aux différents amendements et j'en vois 2. Y en a-t-il d'autres ? M. Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: C'est le fameux troisième amendement proposé par le service juridique de Monthey. Au chapitre 3 alinéa 2. Les personnes exemptées du service obligatoire en application des chapitres 1.1, 1.3 et 1.4 du présent article sont exonérées de la contribution de remplacement, c'est-à-dire que toutes les personnes qui sont citées sous l'article 1.2 sont exemptées. Par contre, ils doivent payer la taxe pompier, c'est ça ce changement, ce troisième amendement qui vient en sus.

Discussion de détail

Intervention de Sotillo José: Le nouvel amendement de la commission est donc recevable et sera voté à la suite des 2 premiers. Je passe donc au premier amendement article 2, mission et fonction du CSI Chablais-Valais, alinéa 1.5, donc de la lutte contre les épanchements d'hydrocarbures et autres polluants. J'ouvre maintenant la discussion générale, quelqu'un veut-il s'exprimer ? La discussion est donc close. Je demande aux scrutateurs et scrutatrices de se lever et les conseillères et conseillers généraux qui acceptent l'amendement sont priés de se manifester en levant la main. Celles et ceux qui le refuse ? Des abstentions ? L'amendement numéro 1 est accepté à l'unanimité. Je passe au deuxième amendement, vous pouvez rester en place. Art. 16, exercices périodiques et annuels alinéa 5.56 congés maternité et paternité. J'ouvre la discussion. Il n'y a pas de prises de parole. La discussion est close. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent l'amendement sont priés de se manifester en levant la main. Ceux qui le refuse ? Des abstentions ? L'amendement numéro 2 est accepté à l'unanimité. J'arrive donc au troisième amendement, article 11 exemption de l'obligation de servir, alinéa 2, les personnes exemptées du service obligatoire, en application des chapitres 1.1, 1.3 et 1.4 du présent article, sont exonérées de la contribution de remplacement de la lutte contre les épanchements d'hydrocarbures. J'ouvre la discussion. Il n'y a pas de prises de parole, la discussion est donc close. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent l'amendement sont priés de se manifester en levant la main.

Ceux qui le refuse ? Des abstentions ? L'amendement numéro 3 est accepté à l'unanimité. Merci beaucoup vous pouvez retourner à vos places les scrutateurs, merci. Monsieur Gollut, vous avez la parole.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour la commission ad hoc. Je tiens à vous remercier pour cette approbation.

J'aimerais surtout remercier les membres de la commission avec lesquels on a très bien pu travailler, on avait de bons échanges et les questions étaient très intéressantes. Merci à tout le monde.

CONSEIL GENERAL

Vote final

Intervention de Sotillo José: Nous allons quand même passer au vote final. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent le règlement intercommunal pour la gestion du service du feu des communes de Monthey, Collombey-Muraz, Massongex, Vérossaz sont priés de lever la main. Merci. Celles et ceux qui le refusent ? Des abstentions ? Le règlement intercommunal pour la gestion du service du feu des communes de Monthey, Collombey-Muraz, Massongex, Vérossaz est accepté à l'unanimité. Je vous en remercie. On passe au point 8, réponses à 2 postulats. Vous avez tous pu lire les réponses du Conseil municipal aux 2 postulats à l'ordre du jour. Je vous propose la procédure suivante pour ces réponses : d'abord, je passe la parole au Conseil municipal pour la présentation de sa réponse, ensuite le premier signataire peut prendre la parole pour réagir à cette réponse, la discussion générale. Il y a une intervention de Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le PLR. Je demande une lecture unique.

8. Réponses à diverses interventions

8.1 Réponse au postulat "Statistique sur l'abstentionnisme"

Intervention de Sotillo José: Je reviens donc au point du règlement. Merci Monsieur Birbaum. Je passe au vote d'une lecture unique. Celles et ceux qui sont d'accord que le règlement se fasse sur une lecture unique, je vous demande de lever la main. Le règlement est donc accepté définitivement. Je passe donc au point 8 : réponses aux 2 postulats. 8.1 réponse au postulat PDC, de Pauline Arlettaz, statistique sur l'abstentionnisme accepté par le Conseil général le 28 septembre 2020. Je passe la parole au Conseil municipal pour la présentation.

Intervention de Turin Olivier: Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs. Je ne vais pas vous lire in extenso la réponse au postulat. Simplement vous dire que ce postulat demandait à la Municipalité de réaliser une étude statistique dans la limite du respect de la protection des données visant à déterminer les profils des abstentionnistes de la commune afin de permettre notamment à la commune, d'encourager les citoyens à user de leurs droits politiques. Cette volonté de mieux connaître les différents profils, se heurte à la liberté pour celui ou celle qui le possède, de l'utiliser, donc son droit de vote, ou de décider de ne pas le faire. Ce qu'on peut regretter bien évidemment. Cette liberté est en soi un premier obstacle à la lutte contre l'abstentionnisme. On a donc relevé scrutin après scrutin, les données qui sont susceptibles d'être recueillies, sachant que ce principe de secret de vote, se heurte, comme je vous l'ai dit auparavant, la tenue de statistiques plus précises, nous avons néanmoins, retenus quelques éléments qui nous permettaient de tenir quelques statistiques, notamment le mode de vote, les catégories d'âge des votants et le sexe de la personne exerçant son droit. D'autres paramètres sont malheureusement impossibles de relever.

Ensuite, vous avez dans cette réponse quelques éléments qui vous sembleront peut-être pertinents. En conclusion, on remarque sans surprise, la catégorie des 18-30 ans est très peu représentée par rapport à celle des 51-60 ans et ainsi de suite jusqu'à 71-80 ans qui sont les plus participatifs.

Finalement, on se rend compte que malheureusement, le programme Easyvote n'arrive pas encore à atteindre son objectif. Il continue néanmoins à la mesure de ses moyens, à encourager les citoyens à participer à cette vie politique et compte également sur les partis politiques pour mobiliser un peu les personnes et qu'elles aillent davantage voter. On peut comprendre certainement un peu la frustration de Pauline Arlettaz qui n'a pas reçu une réponse aussi pertinente qu'elle aurait pu le souhaiter.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Arlettaz Pauline: Pauline Arlettaz du groupe PDC. Je remercie la Municipalité ainsi que l'Administration pour l'analyse qu'elle a pu faire avec les données qu'elle avait à sa disposition. Merci beaucoup.

Intervention de Sotillo José: Merci. Sans autre demande de discussion générale, je clos ce point. Je passe au point 8.2 réponse au postulat des Verts par Nathalie Cretton, qui n'est plus conseillère mais députée, qui a été accepté par le Conseil général le 28 septembre 2020 et je passe la parole au Conseil municipal pour la présentation de sa réponse.

8.2 Réponse au postulat "La vaisselle plastique à usage unique doit être bannie lors de manifestations sur le territoire communal"

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet-Parvex pour le Conseil municipal. Je vais pas non plus m'étendre trop longuement sur la réponse dont vous avez pu prendre connaissance. Simplement, pour rappeler que pour répondre à ce postulat et selon l'avis majoritaire aussi du Conseil général de l'époque, de favoriser et renforcer l'incitation à utiliser de la vaisselle réutilisable plutôt qu'une interdiction pure et simple. Le Conseil municipal, tel qu'indiqué dans la réponse a déjà mis en place plusieurs mesures dont, en particulier, la mise à disposition de vaisselle réutilisable dans des différents bâtiments communaux, tels que les Perraires, le Bochet, la Cassine, la Maison du village de Muraz ou encore la salle des Combles de Collombey.

Elle a également fait l'acquisition de verres recyclables, ceci depuis 2014, qui sont mis à disposition gratuitement des sociétés locales pour l'organisation d'événements. Et également subventionnent indirectement l'utilisation des verres recyclables dans le cadre du label « Fiesta ». Avec une participation communale de CHF 1'500.-.

Ces différentes mesures ont également été rappelées en détail aux sociétés locales lors de la séance du cartel. Egalement, le Conseil municipal aura à cœur de continuer à inciter à l'utilisation de la vaisselle réutilisable, par exemple dans la directive qui régit l'octroi des soutiens et des subventions aux sociétés locales. Egalement dans le règlement d'utilisation des salles communales et aussi dans le formulaire de réservation. Merci.

Intervention de Sotillo José: Est-ce que Mme Morisod, par délégation, désire s'exprimer ?

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour Les Verts. Nous remercions la Municipalité pour sa réponse. Nous constatons que malgré la possibilité de se fournir de vaisselle réutilisable auprès de la commune, pas toutes les sociétés n'en font la démarche, ce que nous regrettons fortement. Nous soutenons donc une communication de la Municipalité qui soit active sur ce sujet. De plus, comme la commune soutient les sociétés organisatrices d'événements qui demandent le label fiesta à hauteur de CHF 1'500.-, nous proposons à la Municipalité de conditionner ce montant au fait que la société utilise la vaisselle réutilisable. Merci.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: Sans autres demandes, je clos ce point. Je passe donc au point 8 bis 1 élection des membres de la commission aménagement du territoire et aggro. Le groupe PLR propose-t-il un membre ?

Intervention de Doval Manuel: Merci Monsieur le Président. Manu Doval pour le PLR. Oui, nous proposons Miguel Iglesias comme membre de la commission aggro.

Intervention de Sotillo José: Monsieur Miguel Iglesias est donc élu tacitement comme membre de cette commission. Nous passons au point 8 bis 2 élection du Président de la commission aménagement du territoire et aggro. Nous passons donc à cette élection. Y a-t-il des candidats parmi les membres ?

Intervention de Métrailler Marie: Marie Métrailler pour le PDC. Nous avons un candidat proposer. Il s'agit de Noé Ruiz. Noé à 51 ans, il habite à Collombey et a deux enfants de 14 et 16 ans. Le développement rapide de Collombey-Muraz et les nombreux défis qui en découlent avaient poussé Noé à se présenter à ce poste de Président de la commission aggro lors de notre séance constitutive du 25 janvier dernier. Vous vous en souvenez, le résultat des urnes ne lui avait malheureusement pas été favorable. Aujourd'hui, il est tout de même prêt à se mettre à disposition une deuxième fois, signe d'une très grande motivation. Noé bénéficie d'une expérience professionnelle intéressante pour accéder à ce poste. Il a une formation d'ingénieur-électricien et travaille actuellement pour les CFF. Lors de ces précédents mandats professionnels, il a notamment eu la chance de pouvoir participer à l'élaboration des plans d'affectation de zones de plusieurs communes valaisannes. Ses connaissances techniques ainsi que ses nombreux contacts auprès des autorités cantonales et fédérales font de lui un candidat idéal pour accéder à ce poste. Nous vous remercions d'avance pour le soutien que vous voudrez bien lui apporter.

Intervention de Sotillo José: Merci. Un autre ou une autre candidat-e ?

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour Les Verts. C'est avec plaisir que nous vous proposons de soutenir la candidature de Chantal Vetter à la Présidence de la commission aménagement du territoire et aggro. Géographe, urbaniste de formation, Chantal s'intéresse tout particulièrement à l'évolution territoriale et aux projets de notre commune. Chantal a 27 ans est a grandi à Muraz. Depuis 2 ans maintenant, elle travaille en tant qu'aménagiste à Sion. Les thématiques liées à l'aménagement du territoire, mais aussi la gestion administrative et stratégique de groupes de travail, est son quotidien. Conseillère générale depuis le début de cette année, elle est membre de la commission aménagement du territoire et aggro. En tant que commissaire, elle aimerait avoir un rôle actif, discuter les projets en cours ou à venir sur notre territoire communal et réfléchir à des propositions qui font sens à l'échelle de chaque projet. C'est pourquoi Chantal se présente pour la Présidence de la commission aménagement du territoire et aggro. Elle aimerait faire valoir davantage ses compétences professionnelles, sa curiosité et son intérêt pour l'aménagement du territoire au service de notre commune.

Un autre point important pour notre groupe : durant la législature précédente, nous n'avons pas présidé de commission. Durant cette législature, nous n'avons proposé aucune candidature aux postes clés que ce soit la présidence ou vice-présidence du Conseil général ou des commissions car nous estimions qu'une répartition entre les différents partis plus représentatifs du pouvoir électoral était cohérente. Aujourd'hui, le PLR Joan Cottet, s'est retiré de la présidence de cette commission. Nous nous estimons légitime de briguer ce poste étant donné que le PLR ne représente plus de candidates. Il nous paraît donc normal de

CONSEIL GENERAL

participer également à une répartition des postes clés de notre Conseil général. Vous l'aurez compris, nous vous proposons une candidature sérieuse et compétente en la personne de Chantal Vetter, qui permet ainsi d'avoir non seulement, tous les outils pour mener à bien cette commission, mais également une représentativité politique légitime. Merci pour votre soutien.

Intervention de Sotillo José: Merci. Madame Morisod, Y a-t-il un troisième candidat ? Ce n'est pas le cas. Conformément à l'article 9 du règlement, l'élection a lieu à bulletins secrets. Je suspends donc la séance quelques minutes de manière à pouvoir s'organiser avec les scrutateurs afin d'organiser ce vote à bulletins secrets. Le vote se fera dans les urnes qui se trouvent sur la scène dont vous passerez par la droite, vous montrez, vous recevrez un bulletin blanc sur lequel vous allez écrire le nom soit, Chantal Vetter, soit Noé Ruiz, comme Président-e à la commission permanente. Ensuite, nous ferons le dépouillement. Je demande aux scrutateurs de se lever et je suspends la séance quelques minutes.

La séance peut donc reprendre. Résultat de l'élection. Bulletins rentrés : 40, bulletins blancs : 1, bulletin nul : 0, bulletins valables : 39, majorité absolue : 21. A obtenu des voix, Noé Ruiz avec 17 voix. Madame Chantal Vetter est élue avec 22 voix. On peut la féliciter. Nous passons au point 9, informations du Conseil municipal.

9. Informations du Conseil municipal

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Très brièvement, une information concernant le projet de fusion. Je vous informe que le Conseil s'est prononcé en faveur de la fusion à la majorité de ses membres. Puis, j'en profite pour vous souhaiter, de la part du Conseil municipal, nos meilleurs vœux. Nous espérons que vous allez passer de belles fêtes de fin d'année et on se retrouve en forme pour la prochaine séance du Conseil général de l'année prochaine.

10. Questions

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin pour ces informations. Je passe au point 10, questions. Mme Morisod.

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour les Verts. Il s'avère aujourd'hui que les mousses à incendie utilisées sur le site Tamoil contenaient des PFAS. C'est un polluant persistant et toxique qui s'est diffusé et a contaminé 4 puits souterrains, exploités par les agricultrices et agriculteurs pour régler leurs champs. Actuellement, l'utilisation de ces puits est interdite. Pouvez-vous nous indiquer si des solutions potentielles ont été trouvées à ce jour ? Avant d'avoir votre réponse, je tiens quand même à vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année à toutes et à tous et au plaisir de vous revoir en 2022.

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil municipal. Par rapport à cette question, suite à la plate-forme que vous avez aussi participé, j'ai eu la chance de pouvoir rencontrer 2-3 personnes dans le cadre d'autres séances où, j'ai demandé en fait si ça avait pu avancer et les analyses qui avait été faites sur les produits agricoles qui étaient en fait exploités sur ces terrains. C'est vrai qu'on avait eu une discussion avant cela encore avec Tamoil, le Canton et les agriculteurs de la commune afin de savoir comment ils travaillaient ces terres. Cette année, ça a bien été puisqu'un des agriculteurs avait pompé l'eau de la nappe pour arroser ses pommes de terre et à cette séance qu'on a fait avec Tamoil, le Canton, les agriculteurs, plus la séance de la plate-forme qui, elle, était plus « large » puisqu'on ne parlait pas que de la problématique de Collombey-Muraz mais aussi, des Mangettes et autres, j'avais relancé à ce

CONSEIL GENERAL

moment-là le service de l'environnement pour savoir où ils en étaient par rapport à ces analyses et ces questions.

D'abord, on voulait avoir une réponse de leur part, savoir qu'elle était l'importance de cette contamination et de cette problématique, pour qu'on comprenne bien.

Sur le fond, ce service de l'agriculture dit : « oui, on peut aider » mais ce qu'ils oublient, c'est que ce sont des terres industrielles et pas des terres agricoles.

Le problème aujourd'hui, c'est qu'on aura de toute façon pas CHF 1.- de subventionnement de l'état, parce que le service de l'agriculture, pour des terres industrielles ils sont d'accord de soutenir si c'est agricole. Avant d'engager des longues discussions dans tous les sens, on voulait déjà avoir ces résultats du service de l'environnement pour savoir si le produit fini avait une problématique ou pas, s'ils pouvaient tolérer ou pas. Puisque cet été ils ont toléré que les agriculteurs continuent à arroser puisqu'on a eu des discussions en disant « c'est interdit, mais voilà, dans la situation on ne peut pas, etc. ». Et puis maintenant, c'est clair que j'attends de leur part et encore à cette plate-forme, le service de l'environnement qui était là, m'a répété qu'ils n'avaient toujours pas les résultats de ces analyses comme c'était très spécifique et nouveau, qu'on allait avoir d'ici la fin de l'année, des réponses. Voilà, donc à ce jour, j'attends un petit peu des éléments de ce côté-là, parce que j'ai hésité de convoquer la commission des affaires agricoles pour parler de ce point, mais venir devant eux avec aucun élément, avec aucun résultat, aucune chose, je me suis dit, c'est pas cohérent. Maintenant, c'est clair qu'on va devoir voir pour l'année prochaine, qu'est-ce qui va se passer au niveau des ces terres. C'est vrai qu'on est un peu dos au mur, si on fait des installations, ça va être à charge 100 % de la commune. Il y aura pas d'aide ou de soutien et donc dans ce cas là, on doit réfléchir à ce qu'on va faire. Soit une discussion avec les agriculteurs, soit on met en place quelque chose de provisoire mais c'est aujourd'hui un peu des grands points d'interrogation. Et sur ce sujet-là, je voulais d'abord avoir vraiment ces résultats pour dire, si le produit final est contaminé, on sait que c'est problématique. Et j'ai posé la question : « si le produit final n'est pas contaminé, puisque cet élément retourne dans la nappe, est-ce que pour vous, ça peut être acceptable qu'on continue à exploiter sur ces terres ou pas ? » et cette question, bien sûr, ils ne pouvaient pas y répondre. D'abord on attend les analyses et ensuite on verra ce que l'on fait. C'est pour ça qu'aujourd'hui on est un peu en stand-by, j'attends. Mais c'est vrai que c'est long.

Intervention de Brunetti Giovanni: Dans cette période de fêtes et de décoration de notre commune, il y a une déco, persistante à l'année, qui intrigue certaines personnes, ce sont les panneaux de stationnement avec les disques horaires qui sont bâchés par des sacs poubelles et qui sont régulièrement dans un état insatisfaisant, déchirés. Et ceci, ça perdure déjà depuis plusieurs années. On devrait pouvoir les démonter puis les ranger dans l'attente que ce sujet soit traité.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Jean-Luc Planchamp pour la Municipalité. Merci de me poser la question. Parce qu'elle reviendra à chaque séance du Conseil général cette question, tant que les sacs poubelles ne seront pas enlevés des panneaux. Ce que vous devez savoir c'est que la commission de police et signalisation a repris complètement le dossier, on s'est déjà réuni, on a déjà commencé à faire des propositions, il y a quelques propositions qui ont déjà passé ce soir au Conseil d'ailleurs, pour avancer dans ce dossier. Il faut encore une fois que je vous répète qu'on pourrait enlever du jour au lendemain les sacs à poubelles sur tous les panneaux de signalisation de la commune. C'est de la compétence du Conseil municipal. On veut simplement, finir le dossier avec les 2-3 points qui risqueraient de coincer encore, et puis, vous aurez des précisions très prochainement en tout cas.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. 2 questions donc, sur le sujet de la fusion. La première : est-ce que l'on peut connaître le résultat du vote concernant la position du Conseil municipal ? Non pas de savoir qui a voté quoi, mais bien, combien de pour et combien de non ? La deuxième question, pourquoi la synthèse de l'étude de fusion du 22 novembre, disponible dans l'extranet pour chacun d'entre nous, n'est visiblement pas disponible pour tout public ? Sachant que, comme son nom l'indique, c'est un rapport final, il ne devrait donc pas être modifié, est-ce que nous avons le droit de le montrer à des personnes externes ?

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. D'abord la première question concernant le vote sur la fusion par le Conseil municipal, il y a eu 4 conseillers municipaux favorables et 3 qui étaient contre. Par rapport au rapport de synthèse sur la fusion, on est surpris d'entendre qu'il n'est pas disponible. Si tel n'est pas le cas, alors ce sera fait le plus rapidement possible. En tout cas, ce n'était pas une volonté pour nous de ne pas le mettre.

Intervention de Sotillo José: Merci. D'autres questions ? Je passe au point 11, divers. Monsieur Doval.

11. Divers

Intervention de Doval Manuel: Merci, Monsieur le Président. Je vais être très bref. Pour beaucoup d'entre nous, nous arrivons au bout de notre première année. Et surtout, au bout de cette soirée de budget. En discutant avec différents conseillers généraux, j'ai constaté que comprendre le budget n'est pas une mince affaire. Certains d'entre nous n'ont pas forcément les formations nécessaires pour analyser les comptes d'une commune et d'autres ne savent pas forcément se renseigner pour avoir une explication claire.

De plus, le plan comptable a changé et certains repères ont été perdus. Je me demande donc si on ne pourrait pas organiser en début d'année prochaine une formation destinée aux conseillers généraux qui donnerait des explications claires mais techniques sur les différents postes du plan comptable et également le fonctionnement de certains comptes. A voir la façon de faire. Mais je voyais bien une solution où le chef comptable de la commune donnerait une formation accélérée aux conseillers généraux. J'invite donc le Bureau à étudier une solution si le besoin se fait ressentir. Je vous remercie pour votre attention et je vous souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année. Merci beaucoup.

Intervention de Sotillo José: Merci. D'autres divers ?

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Donc, juste d'abord quelques mots au niveau de la lecture unique. Alors j'ai vu que certaines personnes pouvaient être surprises. En fait, notre règlement prévoit qu'un règlement communal, intercommunal doit être fait en 2 lectures et pour le faire en une seule lecture, doit demander la lecture unique. Si on ne l'avez pas fait, on se serait retrouvé en mars à refaire le débat qu'on vient de faire là pour le même règlement. Vu qu'il doit entrer en vigueur au 31 décembre, il fallait le faire adopter tout de suite. Sinon de manière générale, je voudrais parler au nom du groupe PLR. Donc, j'avais hésité à prendre la parole et puis après je me suis dit, vu qu'il nous restait encore un petit peu de temps avant minuit, je pouvais le faire. Mais, surtout, je vais le regretter si je le fais pas et j'estime que c'est un sujet qui est un peu crucial pour le fonctionnement de notre Conseil général.

Je rappelle quand même les faits, donc notre chef de groupe, Manu Doval en a parlé un petit peu mais pour moi c'est important d'exposer les faits. Le 14 juin 2021 le Conseil général discute le postulat du PLR au titre « Valoriser nos producteurs et artisans locaux. » Je rappelle la conclusion : nous souhaitons que la

CONSEIL GENERAL

commune étudie des solutions afin de valoriser l'ensemble de nos producteurs / commerçants / artisans locaux, mais également un système afin de les rendre visibles et accessibles rapidement.

Donc, le Conseil municipal annonce combattre le postulat, je le cite selon le PV mot-à-mot. Reste, en parlant de l'offre actuelle de produits agricoles sur notre commune, que c'est plutôt grâce aux réseaux sociaux que ça fonctionne assez bien. Il n'est pas certain dans ce contexte qu'un soutien octroyé par la collectivité publique améliore ce type de commerce, comme il n'est pas certain d'ailleurs que ce soit le rôle premier d'une collectivité publique de faire la promotion de productions privées. Donc là, il n'y a pas vraiment un combat contre l'idée mais vraiment dans l'envie du Conseil de venir devant vous avec un projet global et beaucoup plus étendu. Ensuite, les autres groupes prennent position, UDC contre, majorité PDC contre, Verts pour. Réponse du chef de groupe PLR : « Vous dites que déterminer certaines catégories, c'est trop ciblé, mais l'objectif est justement de cibler pour savoir s'il y a un réel besoin, si ça marche, si la population souhaite avoir ce genre d'informations et puis ensuite pouvoir s'élargir sur d'autres produits. » Réponse du Conseil municipal, je cite : « Je voulais juste ajouter un ou 2 points en fait parce que ce postulat est vraiment fixé sur les producteurs locaux et artisans, donc si le postulat est accepté, nous ferons le travail de toute façon, mais en fait à l'étude, elle serait vraiment cantonnée aux producteurs et artisans, c'est pour ça que je disais avant, l'idée, c'est d'élargir ce point-là. »

Et enfin, le Conseil municipal termine sa prise de parole par : « Pour ce postulat, il est clair que si vous acceptez on fera l'étude sur les producteurs locaux et artisans. » Le Conseil général refuse le postulat, 20 contre, 17 pour et une abstention. Donc, je répète : le Conseil général refuse le postulat. 18 octobre 2021, le Conseil municipal valide le budget. 17 novembre 2021, la Cogest apprend pour les questions, qu'un montant de CHF 20'000.- sera fait pour, je cite : « Valoriser des produits locaux et sains par la vente directe. La première partie du mandat consiste à s'entretenir avec les producteurs de la commune afin d'identifier leurs besoins ainsi que les barrières qu'ils rencontrent à la commercialisation de leurs produits. » Après l'état de fait, voici mon analyse. Initialement, le Conseil municipal combat le postulat pour les raisons évoquées auparavant, vouloir une projet plus global, plus étendu, plus large en juin. Mi-octobre, le Conseil municipal prévoit de faire exactement ce que demandait le postulat PLR 4 mois avant, soit une étude pour valoriser les producteurs locaux. Le Conseil municipal a tout à fait le droit de changer d'avis en quelques mois. Le Conseil municipal peut changer d'avis chaque semaine s'il le veut, il suffit que la majorité de ses membres soient d'accord. Même si on peut le reconnaître, changer d'avis sans cesse serait peu crédible ou cela amènerait à se poser les questions de : « pourquoi vous avez dit non au préalable à un groupe politique si c'était pour changer d'avis, droit après ? » Le problème de cette histoire à mon sens, réside dans le fait que le Conseil général a dit non. C'est là que ça coince. L'organe législatif communal a refusé le postulat initial qui était claire. Le législatif n'a pas donné au Conseil municipal l'autorisation de réaliser l'étude pour valoriser les producteurs et artisans locaux. Le législatif a interdit au Conseil municipal de répondre au postulat. Et pourtant, le Conseil municipal le fait quand même, en mettant un montant au budget pour faire cette étude. Et les faits, ils sont là, ils sont limpides pour moi. Le Conseil municipal ne respecte pas les décisions prises par le Conseil général. En procédant de cette manière, le Conseil municipal s'assied même sur les décisions de son Conseil général. Alors, moi, personnellement, je suis content. Le Conseil municipal fait exactement ce que le postulat lui demandait et j'ai justement soutenu le postulat. Mais moi, si je me mets à la place de la majorité qui a refusé le postulat, la majorité de ce plénum, je ne serais pas content. A quoi bon voter non, gagner le vote et ensuite se voir imposer le résultat en finalité.

Alors, en mettant ce montant pour l'étude du budget, le Conseil municipal n'a violé aucune loi, aucune ordonnance aucun règlement. Le budget n'est pas illégal, il ne peut pas être annulé. Mais le Conseil municipal a, pour moi, entamé sa crédibilité. Il donne l'image d'un Conseil qui peut changer d'avis en 3 mois, c'est tout à fait son droit, ça, je le respecte, mais pour moi, le plus grave c'est qu'il ne respecte pas l'avis du législatif. Il entreprend des actions contre l'avis de celui-ci. Quelles sont les leçons à retenir de

CONSEIL GENERAL

cela pour moi ? Que le PV mot-à-mot est indispensable, je vous l'ai lu. Il donne des faits, il met dans un cas d'espèce, noir sur blanc, la position du Conseil municipal et les raisons pour lesquelles il combat ou à défaut, soutient l'objet. On pourrait pas contredire avec un argument du style, non mais vous n'avez pas compris, c'est pas ce qu'on a dit. C'est écrit. De ce fait, je m'opposerai à toute tentative de supprimer ou à d'autres tentatives de limiter l'exercice des droits de ce Conseil général. Pour moi, seul le PV mot-à-mot reste et nous serons peut-être plus élus dans 4 ans, mais pour moi ce PV constitue l'archive de ce Conseil.

Deuxième élément, j'ai bientôt terminé. Nous, conseillers généraux, nous avons été élus comme membres d'un organe législatif. Nous sommes un pouvoir indépendant du Conseil municipal. Quand nous prenons une décision, le Conseil municipal doit s'y tenir. Nous devons défendre et sauvegarder les prérogatives que les citoyens de Collombey-Muraz nous ont confiées. Nous ne sommes pas les employés de la commune, nous sommes des élus et l'organe exécutif doit respecter nos décisions. Je prends encore une fois l'exemple typiquement de l'audit informatique, vous avez voté un amendement qui demande un audit informatique d'une société indépendante, le Conseil municipal ne peut pas dire : on va prendre l'argent, mais on ne fera pas l'audit, on va faire un autre truc.

Le Bureau du Conseil général et son Président doivent faire respecter le règlement du Conseil général, ils doivent être les garants du fonctionnement de ce Conseil général en défendant cette institution.

4^{ème} point : les commissions feront leur travail correctement en votant les entrées en matière et les conseillers généraux déposeront des interventions également conformément au règlement.

Voilà, ce que je voulais dire, c'était un constat personnel, qui est partagé par mon groupe et je croyais nécessaire de vous le partager. Peut-être vous n'êtes pas d'accord, ça vous avez tout à fait le droit de le faire, mais j'avais besoin de le dire et je crois que je suis dans le temps réglementaire aussi pour m'exprimer. Et je vous souhaite aussi de belles fêtes de fin d'année pour vous et vos proches. Merci.

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Une toute petite remarque avant d'en terminer. D'abord, pour répondre maintenant à Romain Gex-Fabry sur sa réflexion concernant le fait qu'il n'y avait pas ce rapport. Oui, alors il existe ce rapport, on peut le trouver sur le site fusion-mcm.ch. En fait on peut le retrouver uniquement sur le site qui traite de la fusion. Donc on vient de discuter, on va aussi le mettre sur le site communal. On va mettre ce lien en tout cas pour que les gens puissent le trouver sans aller directement sur le site fusion-mcm.ch. Surtout pour rebondir sur cette question dans les divers. Et puis, je veux surtout pas rallonger le débat, mais comme on parlait du PV mot-à-mot, j'ai aussi pris un extrait du PV mot-à-mot qui traitait justement de ce postulat à l'époque. Un représentant du Conseil municipal avait dit « C'était pour cela que nous préférons dire non à cet amendement » C'était un amendement en l'occurrence mais je pense que ça voulait dire « ce postulat » et d'attendre l'année prochaine, de voir ce qu'on peut faire, quelles seront les possibilités de revenir vers vous avec un concept qui, je pense, sera utile pour l'économie locale. C'était en fait dans ce contexte-là où, c'est vrai qu'on peut toujours interpréter différemment. De notre côté, on souhaitait vraiment, vous proposer quelque chose qui soit pertinent par rapport à la vision qu'on avait. Je vous ai dit au départ, en introduction, que c'était important pour nous de trouver un concept qui soit vraiment compatible avec la volonté de départ et on l'a trouvée avec ce projet-là.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: Dernier divers ? Ce n'est pas le cas. Merci de ne pas oublier pour les intervenants d'envoyer vos textes au Secrétaire du Conseil général, Monsieur Brendle. Cela facilitera le travail de rédaction des PV. Je clos cette séance plénière du Conseil général en vous remerciant pour votre travail et nous nous retrouverons ici le 14 mars 2022. Je vous encourage toutes et tous à renouer le dialogue, questionner vos certitudes, quelles qu'elles soient, pour que nous trouvions ensemble une issue favorable et soutenable à cette pandémie qui nous usent toutes et tous. Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et je vous souhaite une année 2022 différente. Bonne fin de soirée.